

BULLETIN de la
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
d'EURE-ET-LOIR



XXVIII-4

MÉMOIRES

N° 83 4^e Trimestre 1980

TRIMESTRIEL

124^e Année

Jean MESQUI

ALLUYES ET BOIS-RUFFIN DEUX DONJONS DU XIII^e SIÈCLE

Pour vos cadeaux de Noël, pensez

à nos publications :

Chartres, Le Jubé de la cathédrale, de J. Mallion.

Chartres, Les constructeurs, de J. James (2 tomes parus).

à notre fonds ancien :

Cartulaires, Dalles tumulaires et pierres tombales, travaux de M. Jusselin, Merlet, Clerval...

à nos rééditions de gravures anciennes :

Châteaudun, Chartres, Épernon, Gallardon, Courville et Maillebois.

Écrivez pour demander notre catalogue (ou 21-53-15).

Illustrations de couverture :

I. — Alluyes. La latrine du second niveau.

IV. — Le pont moderne conduisant au noyau fortifié, la tour-porte, et, en retrait, le donjon de Bois-Ruffin.

Les dessins et les photographies sont de l'auteur.

La Beauce, malgré la réputation de platitude et de monotonie qu'on lui donne trop souvent, n'est pas pour autant démunie de beaux témoins de l'architecture militaire médiévale : citons ainsi, entre autres, les superbes vestiges de l'enceinte urbaine de Bonneval, ou le beau donjon de Châteaudun. Mais quelques-uns d'entre eux ne sont guère connus, sinon des spécialistes chevronnés : il en est ainsi de deux châteaux à donjon, particulièrement bien conservés, ceux d'Alluyes et de Bois-Ruffin. Ces deux châteaux méritent plus qu'une mention dans un répertoire, et leurs nombreux caractères communs justifient qu'on tente de les rapprocher au sein d'une même étude. Voyons donc, l'un après l'autre, ces deux sites, après quoi nous essayerons d'en tirer des conclusions générales relatives aux détails architecturaux qu'ils contiennent.

Afin de ne pas alourdir les références de sources, nous avons employé dans les notes les abréviations suivantes :

A.E.L. : Archives départementales de l'Eure-et-Loir.

A.S. : Archives départementales de la Sarthe.

Arch. M.D. Chat. : A. de Belfort, *Archives de la Maison-Dieu de Châteaudun*, Paris, 1881.

Cart. Abb. Mad. : L. Merlet, L. Jarry, *Cartulaire de l'Abbaye de la Madeleine de Châteaudun*, Châteaudun, 1896.

Cart. Gd. Beaul. : R. Merlet, M. Jusselin, *Cartulaire de la léproserie du Grand-Beaulieu et de Notre-Dame de la Bourdinière*, Chartres, 1909.

Cart. Marmoutier : E. Mabille, *Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois*, Châteaudun, 1874.

Cart. N.D. Chartres : E. de Lépinos, L. Merlet, *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, 3 vol., Chartres, 1862-1865.

Cart. St. J. Val. : R. Merlet, *Cartulaire de Saint-Jean-en-Vallée de Chartres*, Chartres, 1906.

Cart. St. Père : M. Guérard, *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Père de Chartres*, 2 vol., Paris, 1840.

Cart. Thiron : L. Merlet, *Cartulaire de Thiron*, 2 vol., Chartres, 1888.

Duchesne, Bar : A. Duchesne, *Histoire généalogique de la maison de Barle-duc*, dans *Histoire généalogique de la maison royale de Dreux*, Paris, 1631.

ALLUYES

L'histoire du site.

A mi-chemin entre Chartres et Châteaudun, Alluyes se trouvait situé sur l'un des itinéraires qui reliaient les deux villes, un peu au nord de la limite des deux comtés. Le site est, semble-t-il, mentionné dès les V^e et VII^e siècles, sous les noms d'« Avallocium », « Avallovicus », « Avallocum », « Aloia vicus ». Si l'on en croit la tradition médiévale, l'empereur Charles le Gros aurait donné vers 888 le village à l'évêque de Chartres ; et, de fait, la terre sera toujours, par la suite, sous la suzeraineté de ces évêques. A quelle époque le village fit-il l'objet d'une inféodation ? Rien ne permet de donner une réponse précise : un Hugues de *Villa Alogiae* fait son apparition peu avant l'an 1000, et un Gauthier de *Alogia*, fidèle du comte Eudes I de Blois, serait mentionné avant 1024, sans que l'on sache bien quelle était leur position sociale (1).

En fait, c'est dans la première moitié du XI^e siècle que plusieurs chartes signalent l'existence de l'« honneur d'Alluyes » ; et les premiers détenteurs de cet honneur sont Guillaume I Goët et Mathilde, son épouse. Faut-il obligatoirement faire remonter plus haut la formation de ce fief ? Rien n'est moins sûr, et nous ne nous y risquerons pas. Ce Guillaume Goët possédait, outre l'honneur d'Alluyes, les terres de Brou, Montmirail, La Bazoche et Authon, dépendant toutes de l'évêque de Chartres : ces cinq fiefs seront

Duchesne, *Chastillon* : A. Duchesne, *Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne*, Paris, 1621.

Duchesne, *Vergy* : A. Duchesne, *Histoire généalogique de la maison de Vergy*, Paris, 1625.

(1) Alluyes a fait l'objet de deux notices : M. Lefèvre, Notice sur la baronnie d'Alluyes, dans *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. V, 1872, p. 43-88 ; C. Cuissard, Les seigneurs d'Alluyes, dans *Bulletin trimestriel de la Société dunoise*, t. VII, 1893, p. 285-331. On consultera de préférence la seconde, en général mieux documentée et plus précise. En l'absence de mentions d'autres auteurs, les indications fournies ici sont extraites de ce second article.

Les deux personnages mentionnés ici apparaissent dans *Cart. St. Père*, I, 89 ; comme pour la plupart des textes de ce cartulaire, les datations, non fournies par la source, ne peuvent être qu'imprécises, et les propositions faites par l'éditeur sont parfois sujettes à caution. Ainsi, on peut se demander si Gauthier d'Alluyes ne s'assimile pas, en fait, à un certain « Gauthier l'Enfant » mentionné plus tard (*Cart. St. Père*, I, 211). Ce Gauthier n'avait rien à voir avec les seigneurs d'Alluyes.

appelés d'une façon générique, pendant tout le Moyen Âge, le « fief Goët », déformé à l'époque moderne en « Perche-Goët ». Bien qu'à plusieurs reprises, dès le XI^e siècle, Guillaume et Mathilde se soient parés du titre de « *honoris Alogiae domini* », ils siégeaient le plus souvent à Brou, où une *aula* et un *castellum* sont mentionnés à la même époque ; il est donc pour le moins vraisemblable que l'origine de ces seigneurs doit être cherchée du côté de Brou, dont la châtellenie était sans doute plus ancienne que l'honneur d'Alluyes (2).

Vers le milieu du XI^e siècle, Mathilde épousa en secondes noces Geoffroy de Médène ; mais le fief-Goët passa aux mains de Guillaume II Goët, fils du premier lit. Dès cette époque, les Goët appartenaient à la haute noblesse du pays chartrain ; impliqués à de nombreuses reprises dans les guerres féodales du moment, ils se signalent par de fréquents dons aux établissements régionaux, ce qui confirme leur solide assise. Cette noblesse de la lignée est prouvée par le mariage qui unit Guillaume III Goët à Élisabeth « Duchesse », sœur du comte Thibaud III de Blois, et veuve du duc Roger d'Apulie. Ce Guillaume III ne se privait pas des rapines coutumières aux grands de l'époque : ainsi, en 1164, il dévasta certaines terres de l'évêque du Mans, au grand dam de celui-ci. Parti peu après à la croisade, il laissa ses possessions à sa fille et à son gendre Hervé de Donzy, seigneur de Gien ; mais Thibaud III

(2) Cuissard, *op. cit.*, émet l'hypothèse que le fief aurait été fondé dès une haute époque. Dans les faits, rien ne le prouve : et les fréquentes mentions, jusqu'au milieu du XI^e siècle, de la *villa Alogiae*, nous inclinent à penser le contraire, puisque, dès lors qu'un seigneur sera attesté, Alluyes ne sera plus intitulé que « *honor Alogiae* ».

Le *castellum* de Brou est mentionné dès avant 1070 (*Cart. St. Père*, I, 148) ; une charte de Guillaume II Goët est donnée en 1071 *in aula de Braio*. On peut assurer d'autre part que les Goët possédaient Montmirail en 1126 ; pour les autres châtellenies, la première certitude remonte au contrat de mariage de 1218 entre Philippe de France et Agnès de Nevers : *Dabo Philippo Aloyam, Montemmirabilem, Braiotum, Bazochiam et Authonem* (Duchesne, *Vergy*, preuves, p. 105 et suiv.). Mais, malgré cette mention tardive, ces cinq châtellenies étaient réunies bien plus tôt, comme en témoigne l'appellation générique *feodum terrae Goëti* dès 1241 (Duchesne, *Chastillon*, preuves, p. 46). Signalons enfin que, de ces cinq châtellenies, Brou, Alluyes et Montmirail avaient la primauté : pendant les XI^e et XII^e siècles, les Goët s'intitulent *honoris Alogiae domini, Braiotti domini*, et Orderic Vital nomme « Guillaume Goët de Montmirail » ; les Donzy ne porteront que les deux titres de *dominus Alogiae, dominus Montismirabilis*. Et, de tous ces *castra et castellanariae* (Duchesne, *Bar*, preuves, p. 48), celui de Montmirail était sans doute le plus puissant : en 1225, Guy de Châtillon rend hommage pour le *magnum castellum de Montemirabili et parvum castellum et omnem fortericiam* (Duchesne, *Vergy*, preuves, p. 107).

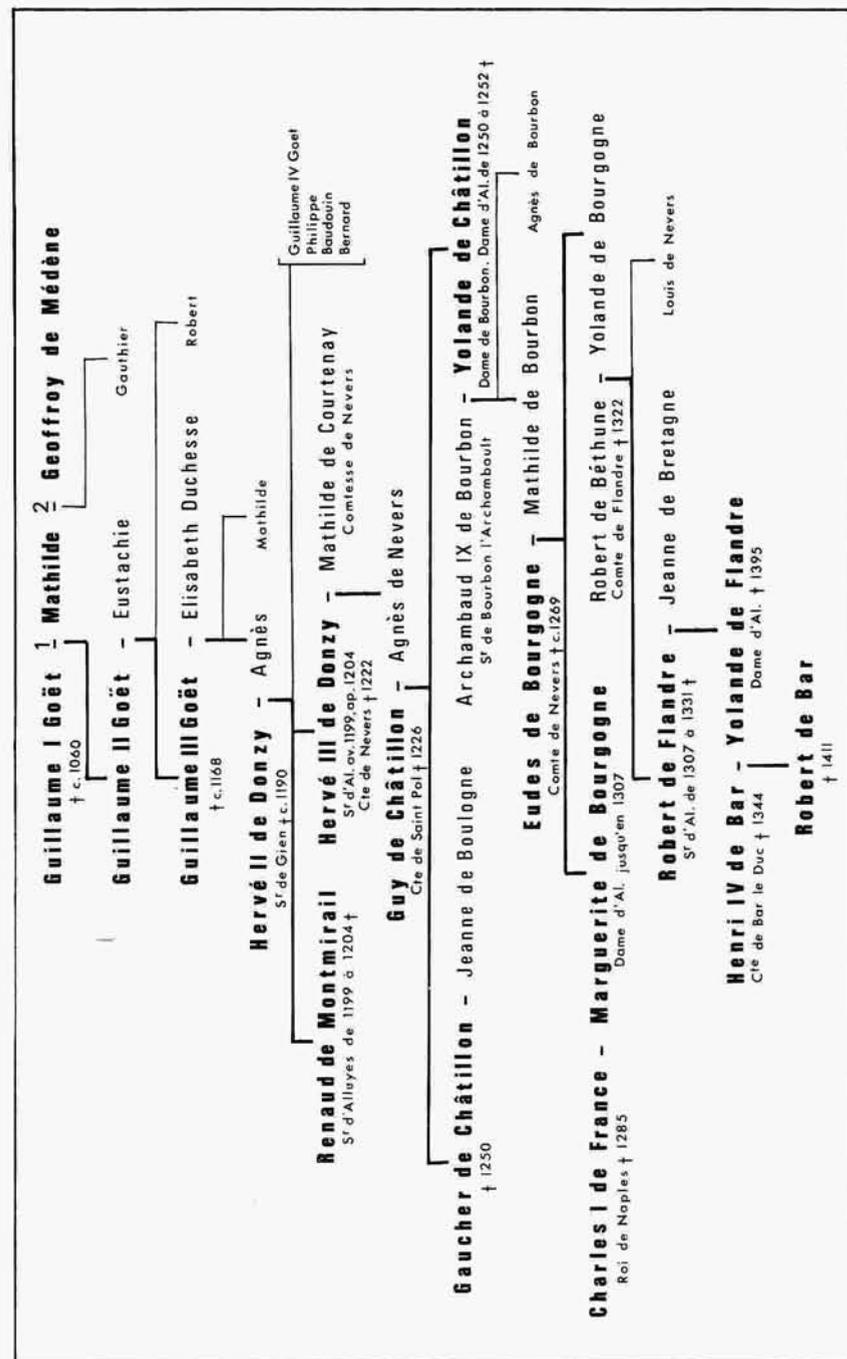
ne l'entendit pas ainsi, et, au nom de sa sœur Élisabeth, la veuve, il revendiqua Montmirail. Hervé de Donzy, conscient de ne pouvoir tenir tête seul au comte, déposa le château entre les mains du roi d'Angleterre Henri II, en 1169 ; c'était faire remonter le conflit à un niveau national, car Louis VII, beau-père de Thibaud III, voyait ainsi changer l'équilibre des forces au profit de son rival anglais. Il ne semble pas que le fief-Goët ait été affecté outre mesure par les luttes qui s'ensuivirent ; les chroniqueurs se contentent de remarquer que le conflit fut ainsi reporté entre Henri II et Thibaud III. Mais, par mesure de représailles, le château de Donzy fut rasé par Louis VII et le comte de Nevers (3).

Hervé de Donzy mourut vers 1190, et répartit, semble-t-il, ses possessions entre quatre de ses fils, Guillaume, Renaud, dit de Montmirail, Philippe et Hervé ; après la mort de ses trois frères, vers 1205, ce dernier, comte de Nevers par son mariage, récupéra l'ensemble du fief-Goët. Il ne se désintéressa pas de son honneur d'Alluyes, puisqu'il détourna le cours du Loir à seule fin d'alimenter son étang de Saint-Germain-les-Alluyes, ôtant ainsi toute valeur aux moulins des religieux de Bonneval, qui ne manquèrent pas de s'en plaindre. Hervé III mourut avant 1222 ; sa fille avait épousé, en premières noces, Philippe de France, fils de Louis VIII, mais, celui-ci étant mort en 1218, Agnès s'était alliée à Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol, fils du fameux Gaucher III. Le fief-Goët passa ainsi dans la branche aînée de Châtillon ; dès 1222, Agnès et Guy s'engageaient à réparer les torts commis par leur père et beau-père envers les religieux de Bonneval, ce qui nous vaut une charte mentionnant pour la première fois le château (4).

Guy mourut peu après, en 1226, au siège d'Avignon par Louis VIII, emportant une réputation de prouesse qui valait celle de son père, universellement citée en exemple dans les années 1200. Son fils Gaucher fut placé sous la tutelle de la vicomtesse de

(3) Outre Cuissard, voir *Historiens*, XVI, 98 et 607, et Duchesne, *Vergy*, preuves, p. 88 et suiv. En plus du *castrum Montismirabilis*, Hervé II de Donzy déposa dans les mains d'Henri II son château de Saint-Aignan-sur-Cher.

(4) La succession d'Hervé II de Donzy s'est passée de la façon suivante : Guillaume hérita de Gien, et mourut avant 1191. Philippe reçut alors cette seigneurie ; Renaud hérita de Montmirail, et Hervé d'Alluyes. Lorsqu'Hervé III, en 1199, fut mis en possession du comté de Nevers, il céda Alluyes à son frère Renaud, qui mourut en 1204 en Terre Sainte. Philippe étant mort à cette date, Hervé récupéra le tout (Duchesne, *Vergy*, preuves, p. 90). Sur l'affaire de Bonneval, voir *ibidem*, p. 107 : ... *a molendino de Vibrayo ad castellum Aloyae... et de castello Aloyae ad molendinum de Baudouin...*



Châteaudun, et sous la garde de son oncle Hugues de Crécy-Châtillon ; en 1241, ce dernier désigne les chevaliers qui seront caution pour le rachat du fief-Goët à l'évêque de Chartres, Gaucher n'étant apparemment pas en âge de chevaucher. Pourtant, en 1242, celui-ci, peut-être enfin majeur, participa à la campagne de Louis IX contre le comte de la Marche et le roi d'Angleterre ; il mourut en 1250 en Terre Sainte, ne laissant aucune postérité ⁽⁵⁾.

A partir de ce moment, le fief-Goët, et Alluyes par la même occasion, vont commencer un étonnant périple de famille en famille par mariage, par héritage ou par don. Yolande de Châtillon, sœur de Gaucher et épouse d'Archambaud de Bourbon, en hérita ; puis, après la mort de Yolande, en 1252, le fief passa à leur fille Mathilde, épouse d'Eudes de Bourgogne, comte de Nevers, qui mourut en 1269. Marguerite, la seconde fille d'Eudes et Mathilde, épouse de Charles de France, roi de Sicile, en hérita alors, après un bref passage dans les mains de sa sœur aînée Yolande et de son mari Jean-Tristan de France (1265-1270). Mais Charles, trop occupé en Italie, négligea de rendre hommage à l'évêque de Chartres pour ses possessions du Perche-Gouët ; celui-ci confisqua alors le fief jusqu'en 1285, date de la mort de Charles. Et, lorsque Marguerite, revenant en France, chercha à récupérer le fief-Goët, il lui fallut payer un droit de rachat à l'évêque. Cette déconvenue passée, elle fit don du fief à son neveu Robert de Flandre, second fils de sa sœur Yolande, épouse de Robert de Béthune en secondes noces. Enfin, après Robert de Flandre, qui mourut en 1331, sa fille Yolande, épouse d'Henri, comte de Bar, hérita du fief-Goët ; cette grande

⁽⁵⁾ Dès 1227, Gaucher apparaît être sous la tutelle de cette vicomtesse. En 1236, Hugues de Châtillon établit le contrat de mariage de son neveu, mineur, avec Jeanne de Boulogne ; puis, en 1241, il établit plusieurs chevaliers cautions dans une affaire curieuse de rachat du fief-Goët à l'évêque de Chartres. Curieuse, car Gaucher n'avait apparemment aucune raison de racheter son fief, puisqu'il le tenait de droit héréditaire ; par contre, son père, Guy, qui le tenait du chef de sa femme, dut y être astreint. En fait, les termes de la charte induisent que l'affaire était en cours de jugement au « plaid » de l'évêque, à Chartres, et il n'était pas encore certain que Gaucher soit tenu de payer le rachat. Et, à notre sens, ceci signifie que, contrairement à ce qu'avait prescrit Louis VIII à la vicomtesse de Châteaudun, le tuteur et le gardien de Gaucher n'avaient pas rendu hommage du fief-Goët à l'évêque de Chartres en temps voulu ; le rachat était donc ici une amende féodale. D'ailleurs, Hugues écrit en 1241 que Gaucher n'était pas encore en âge de chevaucher, alors qu'un an après, celui-ci participait à la guerre du sud-ouest ; visiblement, on cherchait à faire passer Gaucher pour plus jeune qu'il n'était réellement, afin d'excuser la non-production de l'hommage. Voir les pièces dans Duchesne, *Chastillon* preuves, p. 45 et suiv.

figure du XIV^e siècle vécut jusqu'en 1395 ⁽⁶⁾. Nous n'irons pas plus loin dans l'énumération des seigneurs d'Aluyes et du fief-Goët ; on les trouve dans les familles de Bar, d'Anjou, d'Armagnac, etc..., mais, visiblement, le château, dans ses parties militaires, leur est bien antérieur. Et finalement, de cette liste éblouissante par la noblesse des lignées qui y apparaissent, que faut-il retenir qui puisse nous aider dans la datation du monument ? Une constatation majeure s'impose : celle de la nette césure du milieu du XIII^e siècle, marquant la fin d'une relative stabilité dans les lignées qui possédèrent le château, et le début d'une période instable, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, qui ne dut guère être favorable à l'édification d'un monument important. Mais voyons maintenant ce monument, tel qu'il nous est parvenu.

⁽⁶⁾ Outre Cuissard, *op. cit.*, voir Duchesne, *Bar*, preuves, p. 45 et suiv.

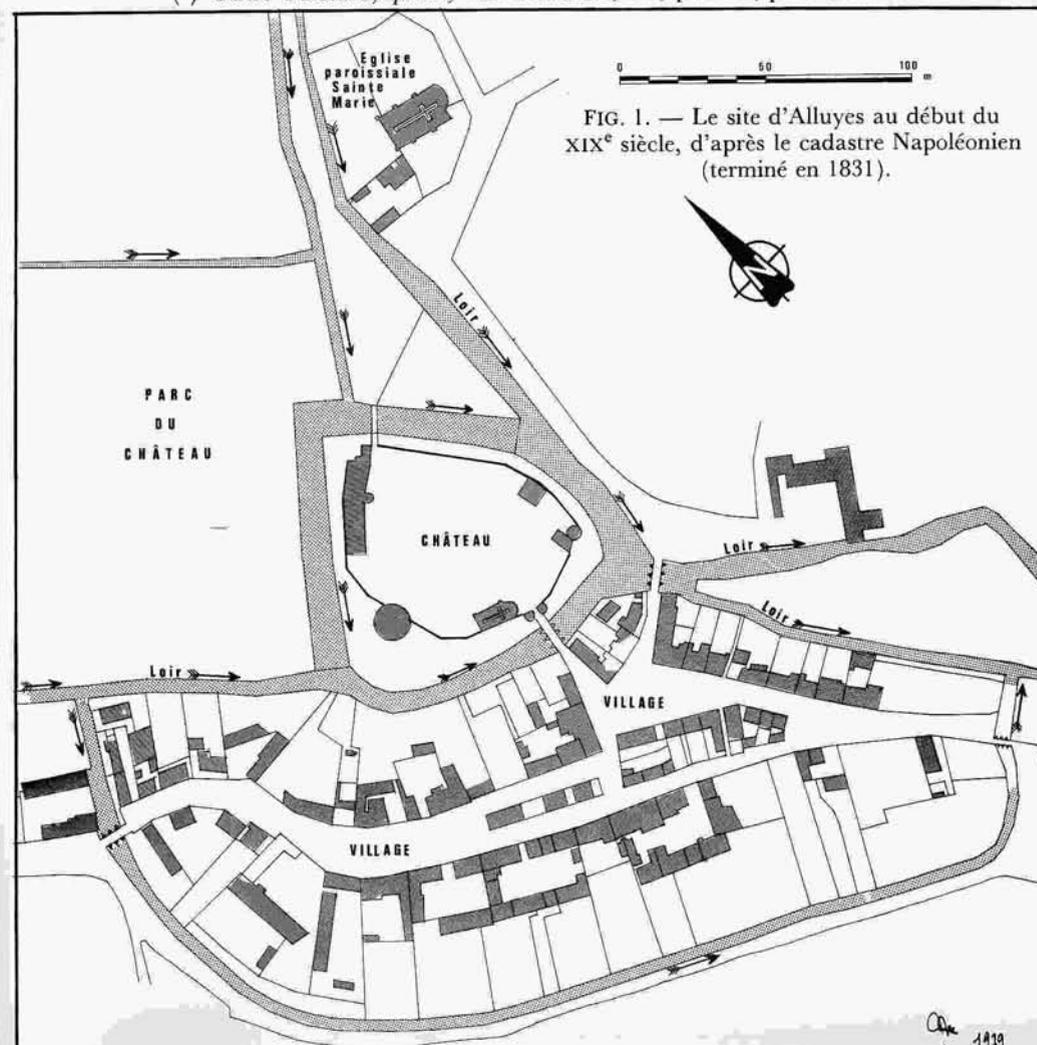


FIG. 1. — Le site d'Alluyes au début du XIX^e siècle, d'après le cadastre Napoléonien (terminé en 1831).

Description du château.

Le château d'Alluyes était formé autrefois par deux éléments : le château proprement dit, et la basse-cour villageoise. Un système assez complexe de dérivations du Loir fut mis au point pour les entourer et les séparer (fig. 1). D'une façon vraisemblable, la basse-cour ne fut jamais ceinte de murs : les textes anciens n'en font pas mention, et l'on ne décèle aucun reste maçonné. Sans doute une simple palissade de bois fut-elle érigée en arrière des fossés qui, eux, sont mentionnés par les sources anciennes.

Le château lui-même (fig. 2), avait un plan ovoïdal. Une courtine continue en délimitait autrefois la superficie ; elle a aujourd'hui totalement disparu, laissant place à des bâtiments (communs, écuries) ou à de belles plantations, mais son ancien tracé nous est connu par le cadastre napoléonien. Au nord-ouest, un petit château du XIX^e siècle a été édifié vraisemblablement à la place du logis initial, dont il a repris quelques détails architecturaux.

L'enceinte était autrefois garnie par plusieurs tours. Il y avait d'abord le donjon, sur lequel nous allons revenir, puis les tourelles de l'entrée, qui nous sont également parvenues. Plus à l'est, le cadastre napoléonien nous conserve le souvenir d'une tour circulaire, qui a disparu ; enfin, un ancien dénombrement, de 1714, faisait état, au revers du logis, d'une tour à couleuvrines dont il ne subsiste plus trace (7).

L'entrée se pratiquait, et se pratique encore, au sud, par une porte ménagée entre deux tourelles circulaires pleines. Leur parement, bien réglé en pierres de tailles de moyen appareil, est animé d'un ressaut à mi-hauteur (fig. 3). En avant de la porte elle-même était une petite avancée rectangulaire, destinée à accueillir un pont-levis attesté par le dénombrement déjà cité ; cette avant-porte a été, d'une manière très nette, ajoutée à la construction initiale, vraisemblablement à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle. Après ce premier obstacle, l'on passait ensuite sous un assommoir dont ne subsiste plus actuellement que la face arrière, au-dessus de l'arc brisé du passage. Au revers de cet arc, une herse complétait la défense de la porte.

Immédiatement à gauche de l'entrée se trouve la chapelle Saint-Nicolas, modeste construction sans âge qui n'aurait guère

(7) Voir M. Lefèvre, *op. cit.*, p. 51 et suiv.

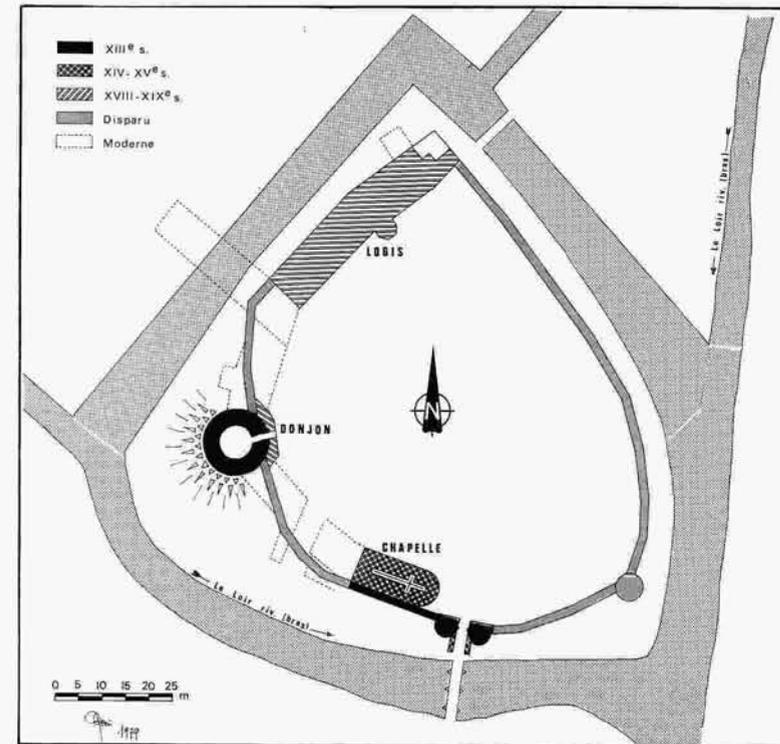


FIG. 2. — Le château d'Alluyes. Plan d'après le cadastre Napoléonien.

FIG. 3. — L'entrée du château d'Alluyes.



d'intérêt sans les magnifiques peintures, figurant un Jugement dernier, exécutées sur le berceau de bois de la chapelle. Il est probable que cette œuvre d'art, assez endommagée de nos jours, a été exécutée dans les années 1470, puisqu'en 1479, Charles V d'Anjou, seigneur d'Alluyes, fit bénir la « nouvelle chapelle » par l'évêque de Chartres (8).

◀ FIG. 4.

Le donjon d'Alluyes,
vu du sud-est.

On remarquera
la hauteur de la poterne.

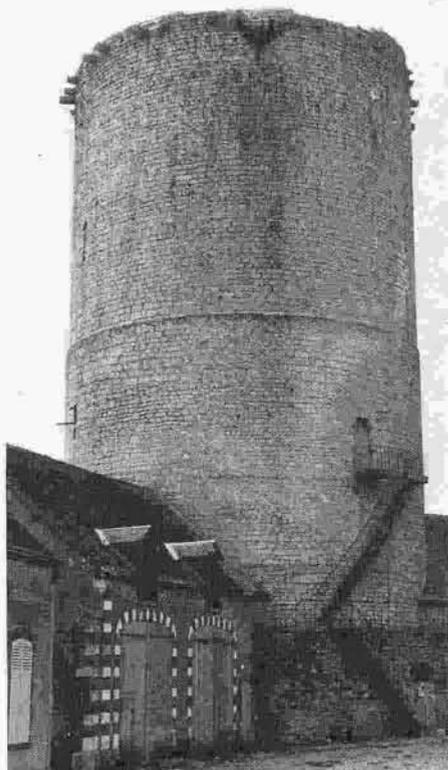


FIG. 5. ▶

Le donjon d'Alluyes vu du nord-ouest.

On remarque, à côté de la latrine du premier, l'ancienne fente d'archère transformée en fenêtre ; au second étage, l'archère cruciforme ; au troisième, les corbeaux jumelés.

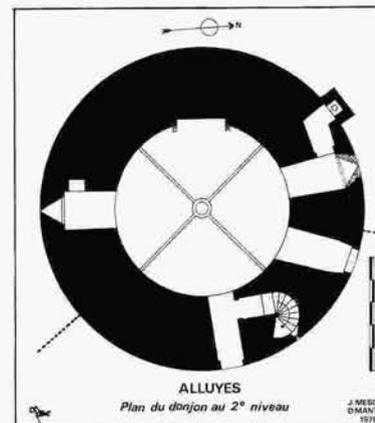
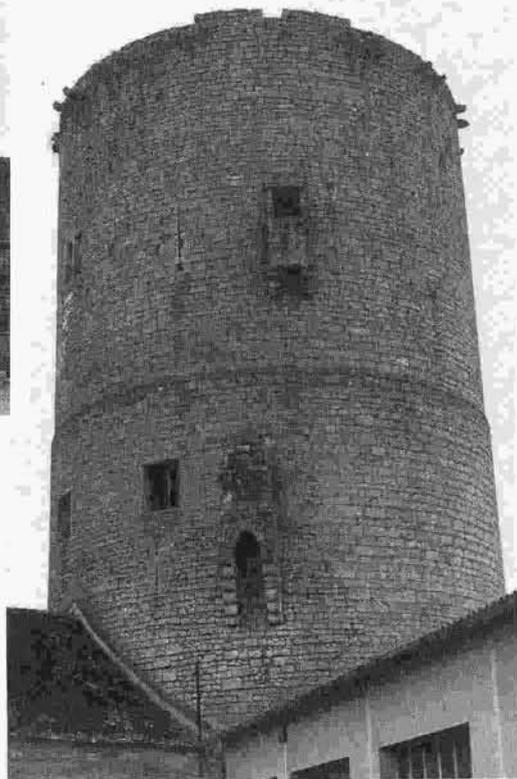


FIG. 6. — Plan du donjon d'Alluyes.

Le troisième élément ancien, le plus important, du château, est le superbe donjon qui se dresse à l'ouest. Quelques restes de terrassements extérieurs, ainsi que la petite terrasse placée à l'est, suggèrent que ce monument était « emmotté », soit que l'on ait conservé une ancienne motte en y insérant les fondations du nouvel ouvrage, soit encore que l'on ait entouré la base du donjon d'un remblai pour la rendre moins vulnérable. Cette motte était encore parfaitement observable au siècle dernier (9).

Le donjon est une belle tour circulaire, d'un diamètre hors-œuvre, au second niveau, de 14,20 m (fig. 4, 5 et 6). Sa hauteur avoisine 30 mètres, et, si l'on fait abstraction de l'ancienne toiture, elle n'a rien perdu par rapport à ce qu'elle était autrefois. Le parement est réalisé en assises réglées de pierres de moyen appareil, remplacées à certains endroits par un plus petit appareil, assisé, sans qu'apparaissent de véritables solutions de continuité. A mi-hauteur environ, un ressaut anime le parement ; et, dans l'ensemble, celui-ci est absolument identique à celui des tours d'entrée, ce qui permet d'affirmer que donjon et porte sont absolument contemporains.

Quatre niveaux forment l'élévation de la tour. Le premier est aujourd'hui directement accessible par un couloir percé au siècle dernier dans la maçonnerie. Il est voûté sur ogives à profil rectangulaire, retombant sur des culs-de-lampes ; la voûte, quadripartite,

(8) *Ibidem*, p. 46.

(9) *Ibidem*, p. 74.

est dépourvue de formerets. Ce niveau, qui sert aujourd'hui encore de magasin, n'était accessible, initialement, que par un trou d'homme ménagé dans l'un des quartiers de la voûte.

Le véritable accès se trouve au second niveau, à 9,15 m de hauteur. Une échelle desservait vraisemblablement autrefois cette poterne, à moins qu'elle n'ait été mise en communication avec le chemin de ronde de la courtine nord par une passerelle (fig. 4). De cette poterne, un couloir de 3,20 m traverse l'épaisseur du mur ; sur sa droite se détache un escalier en vis, qui nous servira à visiter les étages supérieurs. Le couloir donne accès à la salle circulaire du second niveau, couverte d'une voûte sur ogives à quatre quartiers, sans formerets ; ces ogives ont un profil en double tore à clavier médian. Quant à la clef de voûte, il s'agit en fait d'un oculus permettant la communication directe avec le niveau supérieur.

Au fond de la salle, à l'ouest, une belle cheminée est encadrée par deux renforcements porte-bougeoirs ; malheureusement, la hotte a été détruite. Vers le sud est percée une vaste archère, dans une niche — ou chambre — rectangulaire (fig. 7). Dans la paroi droite de cette chambre, un renforcement permettait au tireur de s'asseoir, et de surveiller son champ de visée. L'archère elle-même est assez haute : nous n'avons pu déterminer exactement sa longueur, qui avoisine trois mètres. Au sommet, la fente s'élargit en un rectangle, qui correspond à la hauteur des yeux du tireur assis dans son renforcement. Sans doute ce dispositif n'est-il pas originel,

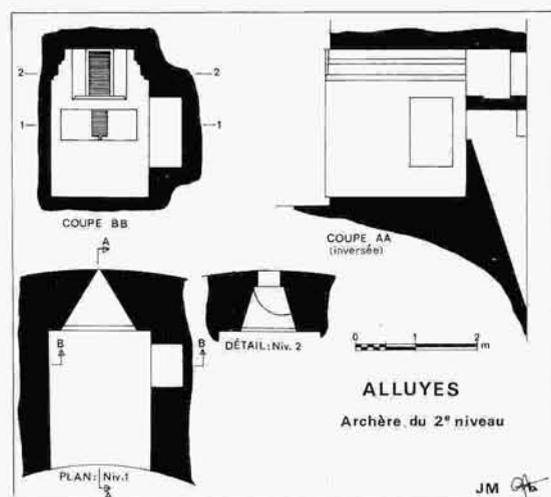


FIG. 7. — Relevé de l'archère sud au second niveau.

mais il a été visiblement conçu pour faciliter la tâche du guetteur. Enfin, d'une manière curieuse, l'archère est surmontée d'une fenêtre minuscule, que l'on pouvait obturer grâce à un volet intérieur : cette ouverture, trop haute pour avoir eu un but défensif, semble avoir été pratiquée pour éclairer, en temps de paix, la chambre de tir (fig. 7, 20).

Vers le nord, deux ouvertures sont pratiquées dans la maçonnerie. Légèrement à l'est, c'est une fenêtre rectangulaire, autrefois pourvue d'un meneau ; cette fenêtre regarde, comme il se doit, l'intérieur de la cour, ce qui explique son orientation malheureuse (fig. 5). L'autre ouverture était autrefois une archère du même type que celle du sud ; à une époque récente, elle a été transformée en fenêtre, mais on distingue encore, extérieurement, la base de la fente de tir. Enfin, dans la paroi gauche de la chambre de cette archère se détache un petit couloir menant à une latrine : l'édicule, en surplomb au-dessus des fossés, fut particulièrement soigné du point de vue de son dessin, et apparaît comme une petite œuvre d'art dans ce sévère donjon (fig. 5 et couverture).

L'escalier en vis, que l'on reprend dans le couloir d'accès, mène ensuite au troisième niveau. Signalons, en passant, un joli motif décorant une petite trompe, à l'entrée de l'escalier ; il s'agit d'une sorte de fleur, curieuse note de poésie dans cet édifice militaire. La vis elle-même s'éclaire par des jours en archère superposés, regardant la cour intérieure.



FIG. 9. — Archère du troisième niveau. Vue interne.

Le troisième niveau reprend presque intégralement les dispositions du niveau inférieur. A l'ouest, la cheminée ; au nord-est, la fenêtre à meneau, bien conservée (fig. 5). Au sud et au sud-ouest sont deux archères ; comme à l'étage inférieur, elles sont ménagées dans des chambres, démunies cependant de renforcements pour le tireur. Les fentes sont plus courtes qu'à l'étage inférieur (2 mètres environ). En contrepartie, elles possèdent à la base un étrier triangulaire facilitant les visées plongeantes, et à hauteur d'épaule, un croisillon horizontal élargissant l'angle de tir horizontal (fig. 9, 20). Enfin, dans la chambre de tir nord se trouve l'accès à une latrine, dont l'édicule est un peu moins ouvragé qu'à l'étage inférieur (fig. 5). Il nous reste encore à remarquer que le profil des ogives diffère légèrement de celui de l'étage inférieur : il s'agit ici d'un simple tore.

En reprenant l'escalier en vis, l'on accède enfin au quatrième niveau, aménagé en terrasse d'observation au cours de la seconde guerre mondiale. Il est vraisemblable que ce niveau était couvert par un toit au Moyen Age ; les gargouilles qui garnissent sa circonférence sont en effet modernes. Le parapet est actuellement arasé à un mètre de hauteur environ, si l'on tient compte de la chape de béton qui assure l'étanchéité ; il était autrefois crénelé, et l'on perçoit encore la base de certains créneaux. Mais l'originalité de ce niveau est de comporter extérieurement une couronne de corbeaux à une assise : autant que l'on puisse en juger aujourd'hui, les

corbeaux étaient au nombre de vingt six, et, assemblés par paires, encadraient les créneaux (fig. 10). Il y a donc toute probabilité pour que leur destination ait été de supporter de petites bretèches, ou plutôt des volets en bois protégeant les tireurs situés aux créneaux ; ces derniers étaient donc exclusivement réservés au lancement vertical de projectiles, et non au tir à l'arc ou à l'arbalète (fig. 11). Pour les archers et les arbalétriers étaient ménagées des archères dans les merlons ; seule la base, garnie d'étriers rectangulaires, subsiste encore, dans les secteurs non couverts par les archères des niveaux inférieurs ⁽¹⁰⁾.

Datation du donjon et de la porte

Le plan d'ensemble d'Alluyes n'entraîne aucune observation particulière : l'enceinte, grossièrement ovale, semble avoir été peu flanquée, tout au plus par deux tours, les deux tourelles de l'entrée, et le donjon. Celui-ci, qui chevauche l'enceinte, avait donc un rôle tout particulier dans le schéma défensif : nous sommes loin, ici, des plans rigoureusement flanqués des forteresses du roi Philippe Auguste, et de leurs copies, où le rôle du donjon s'amointrit au profit d'une enceinte géométrique pourvue de tours.

Ce donjon est conçu comme l'élément fort de la défense ; mais il est également construit pour être une habitation. Les salles intérieures, pourvues de latrines, de cheminées et de fenêtres, témoignent de ce que le donjon avait bien ce rôle à jouer. Était-il le logis du maître des lieux ? Rien ne permet de l'affirmer avec certitude ; toujours est-il que les quelques éléments décoratifs présents dans ce donjon, les salles bien éclairées, semblent suggérer que ces salles n'étaient pas de simples casernements, mais bien des logis de maître.

Dans sa structure d'ensemble, cette tour maîtresse découle du prototype des donjons présents dans les ouvrages royaux du temps de Philippe Auguste : circulaire, elle possède des étages voûtés sur ogives. Notons cependant quelques réminiscences du siècle précédent, le XII^e siècle : en particulier, la poterne d'accès, très élevée, se distingue des poternes des donjons de Philippe Auguste, et de leurs copies, qui sont généralement au niveau de la cour intérieure, un

⁽¹⁰⁾ En fait, seuls les étriers des archères sont visibles ; et l'assise où ils apparaissent a été surmontée par une assise ou deux de pierres pleines, sans fentes d'archères. Il est possible qu'il y ait eu ici un repentir de l'architecte.

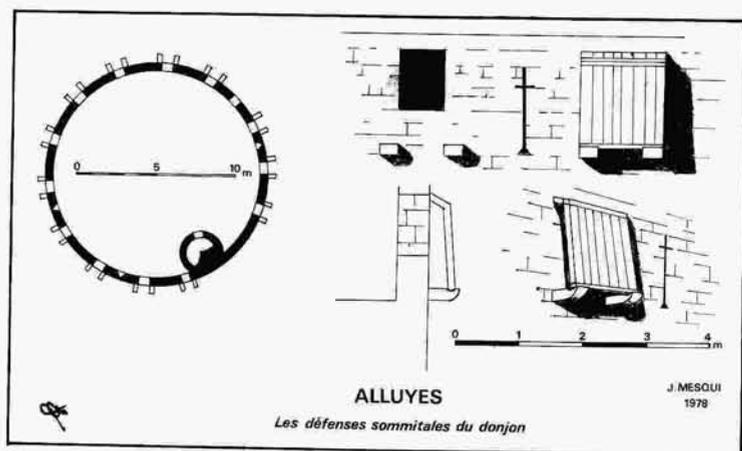


FIG. 10-11. — Plan, relevé et restitution des défenses sommitales du donjon d'Alluyes.

fossé assurant leur protection (Dourdan, Nesles-en-Dôle, Lillebonne, Coucy, etc...). D'autres éléments paraissent légèrement archaïsants : ainsi en est-il du profil des ogives constitué de simples ou de doubles tores. Ce genre de profil, employé dans les premières fortifications du temps de Philippe Auguste (Laon, Villeneuve-sur-Yonne), a été très rapidement abandonné, au profit du profil rectangulaire chanfreiné, bien plus facile à réaliser : présent dans beaucoup de fortifications royales au début du XIII^e siècle (Laon, Yèvre-le-Châtel, etc...), ce dernier profil sera, durant tout le XIII^e siècle, une constante de la fortification, royale ou non.

Mais ces archaïsmes ne sauraient faire oublier tous les « modernismes » présents dans le donjon. Notons, en premier lieu, les archères. Elles sont ménagées dans de larges chambres de tir facilitant de manière considérable le tir par rapport aux archères étroitement ébrasées traditionnelles pendant toute la première moitié du XIII^e siècle. De plus, nous y remarquons la présence d'étriers triangulaires, et celle de croisillons horizontaux : ce sont là des nouveautés qui ne deviendront fréquentes que dans la seconde moitié du XIII^e siècle sur notre territoire, et encore ne le seront-elles vraiment que dans le sud de la France ⁽¹¹⁾.

Nous reviendrons sur ces considérations relatives aux archères après avoir parlé de Bois-Ruffin. Retenons seulement ici que celles d'Alluyes contribuent à faire du donjon un ouvrage « charnière » entre la fortification traditionnelle du début du XIII^e siècle, et le renouveau de la seconde moitié de ce siècle : il est donc probable que la date de sa construction se situe aux alentours des années 1220-1250. Le curieux dispositif présent au sommet de la tour vient corroborer cette hypothèse : il permet en effet de conserver les archères des merlons, tout en assurant une protection efficace pour les hommes placés aux créneaux afin de lancer verticalement des projectiles. A mi-chemin entre le hourd et le mâchicoulis, il traduit un effort de recherche unique à notre connaissance, qui pourrait être mis en parallèle avec l'usage systématique des bretèches au Moyen Orient, à la même époque.

Qu'en est-il maintenant des indices historiques qui pourraient nous aider à effectuer la datation ? Il nous faut rappeler tout

⁽¹¹⁾ Sur ce domaine, on se reportera aux ouvrages généraux, qui traitent malheureusement assez peu de la matière. Voir aussi les chapitres consacrés à l'archère dans J. Mesqui, *Provins, La fortification d'une ville au Moyen Age*, Paris, 1979.

d'abord la charte de 1222, dans laquelle nous avons appris que d'importants travaux de dérivation du Loir furent menés par Hervé de Nevers, afin d'alimenter l'étang de Saint-Germain. Évidemment, il n'y a là aucune mention de travaux sur le château lui-même, mais il se pourrait bien que ce soit au temps d'Hervé que les fossés du château et de la basse-cour furent réalisés, puisqu'ils nécessitaient de dériver le Loir.

Mais, en tout état de cause, le donjon d'Alluyes ne semble pouvoir se rattacher à ces premières décennies du XIII^e siècle : les éléments qui y figurent sont par trop modernistes, comme nous venons de le voir. Dans les donjons de cette époque (Dourdan par exemple, parmi bien d'autres), les archères sont encore constituées par de simples ouvertures ébrasées, malcommodes d'emploi ; les escaliers dans l'épaisseur du mur sont préférés, en général, aux vis, encore qu'il ne s'agisse pas là d'une règle générale. Le donjon de Nesles, en 1226, ne sera encore qu'une copie conforme de ceux de Philippe Auguste.

La prise de possession par Guy de Châtillon aurait pu donner lieu à de nouvelles constructions ; mais rien ne tend à accréditer une telle hypothèse plus qu'une autre. Par contre, la période qui suit la mort de Guy est plus intéressante. Son fils, mineur, fut placé sous la garde morale de son oncle Hugues, qui, à la même époque, terminait son enceinte de Crécy-en-Brie, et luttait avec âpreté contre le comte de Champagne Thibaud IV, suzerain des comtés de Chartres et de Châteaudun. Cette guerre larvée dura jusqu'en 1236 ; et l'on peut se demander si Hugues, soucieux de s'assurer contre Thibaud, ne profita pas de la minorité de son neveu pour reconstruire Alluyes, aux frais de ce dernier. L'hypothèse est envisageable, mais elle ne saurait expliquer certains détails, comme la présence des étriers à la base des fentes d'archères, ou le plan évolué des niches de ces archères : entre 1229 et 1236, Hugues construisit la seconde enceinte de Crécy, où n'apparaissaient encore que des archères toutes traditionnelles. Or, il n'aurait manqué d'employer les mêmes techniques à Alluyes et à Crécy ⁽¹²⁾.

Passons alors quelques années encore : vers 1240, Gaucher de Châtillon, le neveu, est majeur, et il participe bientôt à la campagne royale dans le sud-ouest. Or, il est assez significatif de savoir que,

⁽¹²⁾ Crécy-en-Brie n'a pas encore fait l'objet d'une publication, et les quelques conclusions données ici proviennent de recherches personnelles sur cette enceinte champenoise.

dans le sud-ouest soumis à domination anglaise, l'étrier était fort bien connu dès le début du XIII^e siècle ; et, lorsque le seigneur de Gençay reconstruisit, au lendemain de la guerre, son château poitevin grâce aux subsides de Louis IX, il employa de manière systématique l'archère à étrier et croisillon horizontal ⁽¹³⁾. Il est vraisemblable que d'autres seigneurs, à l'exemple de celui de Gençay, importèrent dans le domaine français cette spécialité anglaise, après l'avoir observée dans le sud-ouest ; et c'est bien à partir de cette époque que les dispositifs d'extrémité (étriers de toutes sortes) firent leur apparition dans le nord de la France, un exemple magnifique existant à Coucy. Comment ne pas admettre alors que ce fut Gaucher de Châtillon le jeune qui, au retour de la campagne du sud-ouest, importa à Alluyes cette technique des étriers et des croisillons horizontaux ? Bien sûr, l'on pourrait prétendre que le donjon d'Alluyes fut construit dans la seconde moitié du XIII^e siècle, à une époque où ces techniques s'étaient suffisamment développées pour ne plus paraître extraordinaires ; mais, nous l'avons vu, le contexte historique ne permet en aucune manière d'envisager une telle construction après 1250.

En définitive, nous proposerons ici pour le donjon et la porte d'Alluyes une datation comprise entre 1240 et 1250, au moins en ce qui concerne les parties hautes. Il n'est pas exclu que la construction ait été lancée dès les années 1230 pour la porte et les parties inférieures du donjon, ce qui pourrait expliquer certains détails archaïsants dans la conception d'ensemble. Voyons maintenant l'homologue d'Alluyes dans le pays dunois, le château de Bois-Ruffin.

⁽¹³⁾ Voir H.-P. Eydoux, Gençay, dans *Châteaux fantastiques*, t. 4, Paris, 1972, p. 25-40.

L'histoire du site.

Bois-Ruffin, plus à l'écart des grands axes de circulation qu'Alluyes, se trouve à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Châteaudun, sur un plateau parsemé de bosquets qui rappellent l'ancienne forêt médiévale. Son histoire est pour le moins encore obscure, et nous allons tenter de l'éclairer un peu ici ⁽¹⁴⁾.

La terre de Bois-Ruffin est mentionnée pour la première fois dans un acte du premier tiers du XII^e siècle, objet d'interprétations nombreuses et contradictoires. Un certain Ursion, fils de Nivelon, qui n'est autre que le puissant seigneur de Fréteval Ursion I de Meslay, y fait don à l'abbaye Saint-Père de Chartres de « la seigneurie de toute la terre qui est appelée Bois-Ruffin, avec toute la forêt », exceptées cependant deux charruées de terre données auparavant par Jérémie de Lisle à l'abbaye de Thiron ⁽¹⁵⁾. Comme l'a remarqué récemment G. Fourquin, cette donation recouvre en fait un pariage en bonne et due forme : en effet, les seigneurs de Fréteval laissent par ce biais à l'abbaye le soin d'implanter des « hôtes » dans la forêt pour la défricher. Et, si l'abbaye possède la seigneurie, la justice et d'autres droits, Ursion se réserve, quant à lui, une *mansio* d'une charruée (43 ha environ), ainsi que la moitié de divers droits (cens sur les près, pasnage et pacage des porcs, etc...). Il est possible que ce pariage ait donné lieu, du côté de l'abbaye, à la fondation du hameau de Villeneuve, situé à l'ouest d'Arrou, au rebord du plateau qui marquait autrefois la limite de la forêt ; cependant, rien ne l'affirme sûrement (fig. 12).

Nous avons vu qu'Ursion de Meslay se réservait une *mansio* dans la forêt : beaucoup ont voulu voir dans ce fait l'acte de naissance du château de Bois-Ruffin. En fait, rien n'est moins sûr, et il est nécessaire d'approfondir le contexte de la donation. Tout d'abord, une charte contemporaine nous apprend que la terre de

⁽¹⁴⁾ Bois-Ruffin n'a jusqu'ici fait l'objet que d'une seule publication historique : Abbé Chapron, Le vieux manoir de Bois-Ruffin, dans *Bulletin trimestriel de la Société Dunoise*, n° 155, Oct. 1908, p. 419 et suiv. Pour les périodes qui vont du XI^e au XV^e siècle, cette notice est très insuffisante, et contient d'assez nombreuses erreurs. On s'y reportera avec fruit pour les périodes postérieures.

⁽¹⁵⁾ *Cart. St. Père*, II, 481 et suiv. La charte est datée par l'éditeur des années 1113-1129, ce qui paraît bien convenir. La seule interprétation correcte de la charte a été donnée, d'une façon malheureusement rapide, par G. Fourquin, dans *Histoire de la France rurale*, t. I, Paris, 1975, p. 438.

Bois-Ruffin était sous la suzeraineté de Guillaume II Goët ; plus précisément, nous savons même qu'elle dépendait féodalement de la châtellenie de Brou (16). En second lieu, cette terre n'appartenait pas initialement à Ursion de Meslay : nous avons vu qu'un certain Jérémie de Lisle avait déjà donné quelques charruées de cette terre aux moines de Thiron, et des chartes postérieures permettent d'identifier cette donation au petit hameau des Melrets, à la limite occidentale de la commune d'Arrou, à l'ouest du site du château (17). Or Ursion de Meslay était tout simplement le gendre de Jérémie de Lisle, dont il avait épousé la fille Béatrice ; et l'on peut admettre que la terre de Bois-Ruffin fit partie de la dot de Béatrice (18). Notons enfin que ces terres de Bois-Ruffin étaient environnées, à l'ouest et au sud, par la forêt du Gault-Saint-Étienne (actuellement le Gault-Perche) : cette forêt, qui dépendait de la vicomté de Châteaudun, et appartenait aux seigneurs de Courtalain, fut donnée, en vue de défrichement, au Chapitre Notre-Dame de Chartres par Eudes Borel, seigneur de Courtalain, dans la seconde moitié du XII^e siècle (19) (fig. 12).

En définitive, il paraît probable que le plateau forestier de Bois-Ruffin ait appartenu au XI^e siècle à deux seigneurs puissants, le vicomte de Châteaudun et le seigneur du fief-Goët ; pendant le XI^e siècle, ceux-ci concédèrent les forêts à des obligés, seigneurs de Lisle et de Courtalain. Dans le courant du XII^e siècle, ces derniers, ou leurs héritiers, engagèrent un processus de défrichement, par le biais de pariages avec les établissements religieux du diocèse. Mais, dans tout cela, où est notre château, et quels en sont les seigneurs ?

(16) La charte de confirmation de Guillaume II Goët se trouve dans *Cart. St. Père*, I, 483 et suiv. C'est par l'aveu de Pierre d'Avaugour, au XVI^e siècle, que nous apprenons que la terre dépendait de la châtellenie de Brou (*A.E.L.*, E 1279).

(17) *Cart. Thiron*, p. 155 et suiv. : accord entre Saint-Père et Thiron pour la terre autour de *Mereleth* (vers 1130). La charte interdit aux moines de Thiron d'utiliser le bois pour leur défense, c'est-à-dire pour des « haies et plessis » ; elle a trait essentiellement à la répartition des dîmes.

(18) Voir *Cart. Abb. Madeleine*, p. 43-44. Lisle se trouve dans le canton de Morée, arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher).

(19) *Cart. Marmoutier*, p. 200, 211. *Cart. N.D. Chartres*, I, 193 et suiv. (vers 1152-1169). L'identification du Gault-Saint-Étienne donnée par les éditeurs du second cartulaire est fautive ; comme l'ont fait remarquer plusieurs auteurs, il ne peut s'agir ici que du Gault-au-Perche (Loir-et-Cher). On maîtrise assez mal la généalogie des descendants d'Eudes Borel, seigneur de Courtalain, les suppositions faites par les éditeurs des divers cartulaires, comme celles de l'Abbé Desvaux, Les seigneurs de Courtalain, dans *Bulletin de la société dunoise*, t. IV, p. 110, ne sont guère plus convaincantes. Quoiqu'on en ait dit, il nous semble que l'on a affaire ici au cas typique d'une inféodation tardive (première moitié du XII^e siècle).

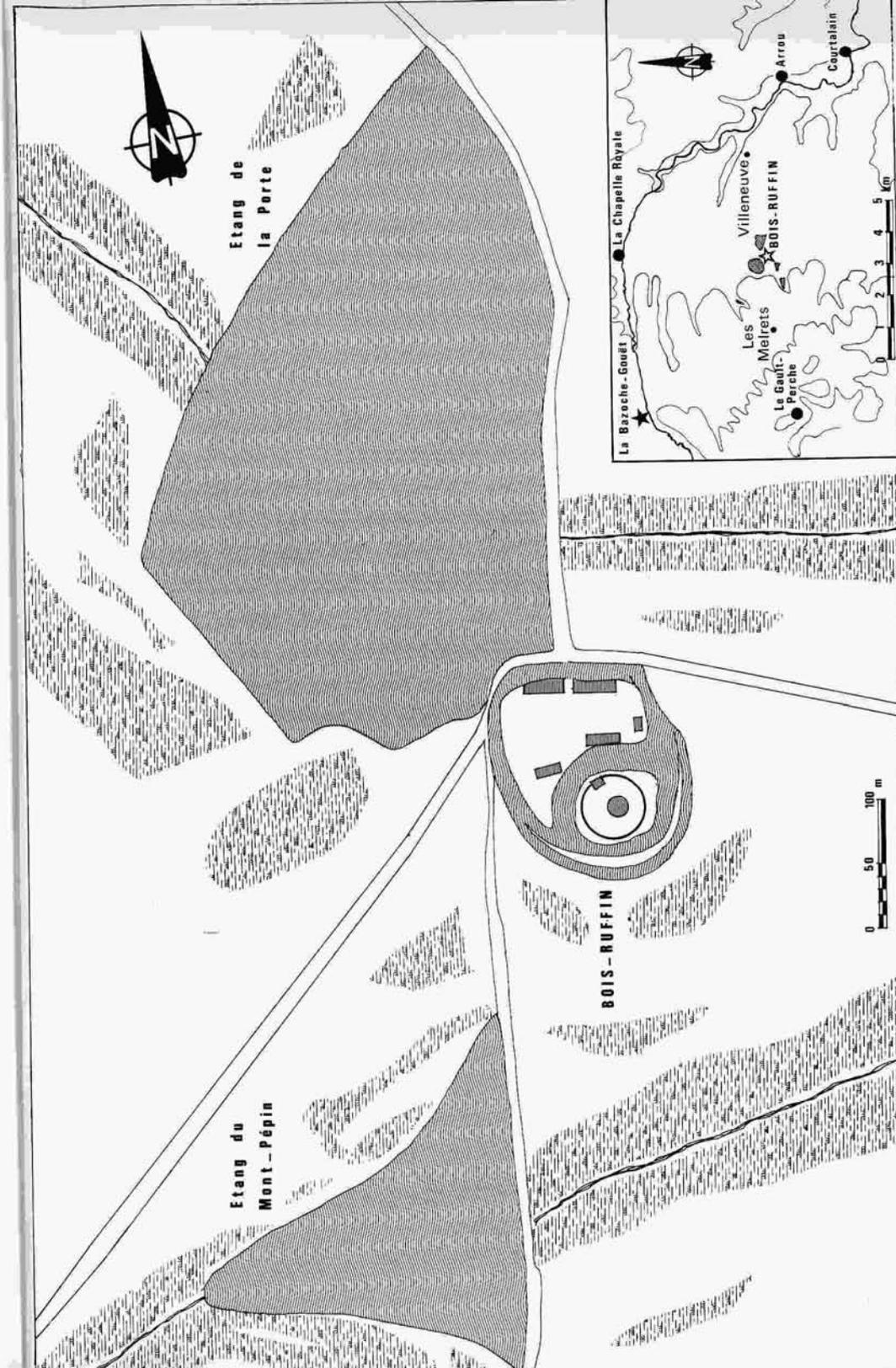


FIG. 12. — Le site de Bois-Ruffin, d'après le cadastre Napoléonien (terminé en 1833). Les étangs ont maintenant disparu. L'encart donne le plan de situation.

Il faut attendre en fait l'année 1191 pour qu'apparaisse un certain Nicolas de Bois-Ruffin, qui s'identifie parfaitement à « Nicolas de la Bruyère, seigneur de Bois-Ruffin », mentionné par des chartes postérieures ⁽²⁰⁾ : qu'a-t-il à voir avec les autres protagonistes rencontrés jusqu'ici ?

Remontons quelque peu le temps : en 1168, ce Nicolas de la Bruyère nous est signalé comme un proche de Guillaume III Goët, puisqu'il est l'un des rares à avoir assisté à ses funérailles lointaines, en Terre Sainte ⁽²¹⁾. Ce même Nicolas est mentionné comme témoin dans plusieurs autres chartes de l'époque, dont une signée par Goët ; et c'est entre 1150 et 1180 qu'il passe un accord important avec l'abbaye de Thiron, au sujet du hameau des Melrets, dont il a été question plus haut. Cette charte permet, en effet, d'établir qu'il possédait déjà le site actuel du château ⁽²²⁾. Il y est statué, en particulier, que les hôtes de Thiron établis aux Melrets ne pourront être plus de six ; de plus, les droits d'usage qu'ils auront dans les bois de Nicolas de la Bruyère s'exerceront en dehors de ses « haies et plessis » (*extra haïas et plessicia*). A n'en pas douter, il s'agit ici du château, à son emplacement actuel : en effet, cette charte sera reprise en 1223 par le fils de Nicolas, dans des termes équivalents, et il serait difficile de douter que le château du XIII^e siècle n'occupe pas le site actuel ⁽²³⁾.

⁽²⁰⁾ 1191 : Don à Saint-Avit de deux muids de blé à prendre sur la grange de Bois-Ruffin (*A.E.L.*, H 4410). 1216 : Don par Nicolas de la Bruyère, *miles et dominus de Boscho Rufini*, d'une rente à Saint-Avit (*A.E.L.*, H 4456).

⁽²¹⁾ Voir Cuissard, *op cit* : Élisabeth, veuve de Guillaume III Goët, donne aux chanoines de l'église de Sébaste, où est enterré son mari, 100 livres de rente, en présence de Nicolas de la Bruyère, Eudes le Roux et Guillaume d'Alluyes, qui assistèrent à ses funérailles. Avant 1168, Nicolas de la Bruyère fait également office de témoin dans une donation de Guillaume III (*A.S.*, H 81).

⁽²²⁾ *Cart. Thiron*, 96 et suiv. La charte a été datée de 1125 par l'éditeur, mais cette date est certainement fautive. La liste des témoins est la suivante : Robert de Beaumont, Yves de Rémalard, Gautier de Friaize, Renaud d'Ouarville, Valeran d'Aulnay, Emeric de Meslay, Geoffroy d'Alluyes, Eudes le Roux, etc... Or, Gautier de Friaize, Renaud d'Ouarville sont témoins d'une charte vers 1150 (*Cart. Gd. Beaulieu*, n° 50). Le même Renaud d'Ouarville est mentionné en 1152 (*Ibidem*, n° 52). Eudes le Roux est mentionné en 1168 (voir note 21), et vers 1180 (*Cart. Marmoutier*, p. 179). Nicolas de la Bruyère, Renaud d'Ouarville et Valeran d'Aulnay témoignent en 1186 (Duchesne, *Vergy*, preuves, p. 89). En somme la charte doit être datée au plus tôt des années 1150-1160, data à laquelle apparaît par ailleurs Nicolas de la Bruyère. Première mention de celui-ci : 1159-1163 (*Cart. Gd. Beaulieu*, n° 58) : Autres : voir notes 21 et 27. Sur le contenu même de la charte, il faut noter que le texte reprend *grosso modo* les termes de l'accord entre Thiron et Saint-Père cité en note 17, sinon qu'il n'est pas question de dîmes, mais seulement de droits d'usage sur le bois.

En définitive, dans les années 1150-1180, Nicolas de la Bruyère possédait déjà le site du château, fortifié par des haies, et entouré par une certaine superficie de bois. Mais de qui le tenait-il ? Remontons encore quelques années en arrière ; nous rencontrons, dans les années 1140, un certain Gouffier de la Bruyère, témoin de la charte où Guillaume Goët confirmait la donation de Bois-Ruffin faite par Ursion de Meslay ⁽²⁴⁾. Plus loin encore, entre 1100 et 1130, est signalé à plusieurs reprises Hugues de la Bruyère, avec ses deux fils Guillaume et Gohier ; dans plusieurs chartes, Hugues est témoin d'une donation de Guillaume II Goët ⁽²⁵⁾. Bien qu'aucun lien de parenté ne soit officiellement attesté entre Nicolas de la Bruyère et tous ces personnages, il serait bien difficile de ne pas admettre cette parenté ; et il faut noter également le fait que cette famille de la Bruyère gravitait souvent dans la cour des Goët.

Il paraît exclu que ces La Bruyère aient pu être implantés sur le site de Bois-Ruffin par Ursion de Meslay, dans le cadre de sa *mansio* ; en effet, ils eussent, dans ce cas, rendu hommage du château au seigneur de Fréteval, ce qui n'eut jamais lieu, l'hommage étant rendu directement aux seigneurs de Brou et du fief-Goët. Alors, deux possibilités subsistent. La première serait que les moines de Saint-Père aient fait appel aux seigneurs de la Bruyère comme avoués : comme Hervé de Nevers, en 1215, racheta tous les droits de Saint-Père sur la forêt de Bois-Ruffin, ceci expliquerait le fait que tous les hommages postérieurs qui nous sont parvenus aient été rendus directement aux seigneurs du fief-Goët ⁽²⁶⁾. Une seconde possibilité serait, plus simplement, que Guillaume Goët,

⁽²³⁾ La charte de 1223 entre Thiron et Nicolas II de la Bruyère (*A.E.L.*, H 1956) reprend les termes de celles des années 1150-1180, sinon que le nombre des hôtes autorisés passe de six à sept. Le texte désigne explicitement *exceptis haïis et plessiciis meis*.

⁽²⁴⁾ *Cart. St. Père*, II, 484.

⁽²⁵⁾ Voir *Cart. St. Père*, *passim* (index). En 1102, Hugues est témoin dans un don de Guillaume II Goët ; entre 1101 et 1129, il témoigne, en compagnie de ses fils Guillaume et Gohier, pour un autre don de Goët. Autre mention en 1105 et en 1130-1149, en compagnie de Jérémie de Lisle et d'Ursion de Meslay. Voir également *Cart. Thiron*, I, 26, charte de Guillaume II Goët, en 1117, témoins Hugues de la Bruyère, Nivelon et Ursion de Meslay ; autre mention, vers 1124, I, 79.

⁽²⁶⁾ *Cart. St. Père*, II, 678 : Hervé III de Donzy rachète, en mai 1215, *quicquid habebat in Bosco Rufini*. Nous ne sommes guère favorables à cette solution ; en effet, les deux chartes concernant la maison des Melrets, de l'abbaye de Thiron, celle de Saint-Père (voir note 17), et celle de Nicolas de Bois-Ruffin (voir note 22), prouvent que les droits de Saint-Père et ceux de Nicolas de la Bruyère sur Bois-Ruffin étaient de nature toute différente. Les premiers sont essentiellement constitués par des dîmes, alors que les seconds sont des droits d'usage et de propriété des bois.

lorsqu'il donna la forêt de Bois-Ruffin aux seigneurs de Lisle, dans le courant du XI^e siècle, ait conservé une partie de cette forêt, partie que son fils concéda en fief à l'un des membres de la famille de La Bruyère dans la première moitié du XII^e siècle.

Bien qu'il n'y ait pas plus de preuves en faveur de l'une ou de l'autre de ces hypothèses, nous préférons admettre la seconde, qui a l'avantage de la simplicité. Et, pour terminer cette argumentation, nous remarquerons que c'est à partir de Nicolas de la Bruyère que les seigneurs de ce nom porteront le prénom de Nicolas à toutes les générations lorsqu'ils posséderont Bois-Ruffin : ceci correspond, à notre sens, à l'instauration, au sein de la famille de La Bruyère, d'une branche stable de seigneurs implantés à Bois-Ruffin, branche qui chercha à se caractériser par un prénom générique. Il est donc extrêmement probable que le château de Bois-Ruffin fut fondé dans le second quart du XII^e siècle, sur une terre concédée par Guillaume Goët à l'un des La Bruyère. Il est à noter que ceux-ci n'avaient pas les prérogatives féodales et juridiques de seigneurs « châtelains », ce qui explique que le château, au sens actuel du terme, ne soit intitulé que « maison » ou « hébergement » au Moyen Age.

A Nicolas I, premier seigneur attesté (+ c. 1195), va succéder Nicolas II (+ c. 1235), dont l'un des fils Matthieu, fut chanoine de Chartres (27) ; vient ensuite Nicolas III (+ c. 1260), qui passa un accord avec le prêtre du Gault-Saint-Étienne, accord mentionnant en 1245 la « maison des sires de Bois-Ruffin » (28). A Nicolas III succéda son plus jeune frère Geoffroy, mentionné en 1273 ; on trouve ensuite Nicolas IV, peut-être fils de Geoffroy, en 1295. Il vivait encore en 1326, puisque c'est à cette date qu'il rend hom-

(27) Mentions de Nicolas I de la Bruyère : avant 1191, voir notes 20 et 21. Mentions concernant Nicolas I ou Nicolas II : 1201 (*Arch. M.D. Chat.*, 40). 1216 (*A.E.L.*, H 4456). Mentions de Nicolas II. 1223 : la charte signale ses enfants Nicolas, Jean, Matthieu, Nivelon, et le père de Nicolas II (*A.E.L.*, H 1956). 1235 : la charte signale ses enfants Nicolas, Jean, chevaliers, Matthieu et Geoffroy (*A.E.L.*, E 1278). Un certain Matthieu de Bois-Ruffin, qui peut être le fils de Nicolas II, est mentionné par le Nécrologe de Chartres (*Cart. N.D. Chartres*, III, 9) ; avec lui sont mentionnés également Simon de Bois-Ruffin et Hugues de Bois-Ruffin, peut-être des oncles (*ibidem*, III, 9, et III, 120-121). Enfin, on trouve en 1191 un Geoffroy de la Bruyère (*Cart. Abb. Mad.*, p. 36), et en 1225-1250 un Guillaume de la Bruyère (*Cart. Thiron*, n° 360, 377) ; mais rien n'indique leurs liens de parenté avec la branche de Bois-Ruffin.

(28) Mentions probables de Nicolas III. 1241 : Nicolas est caution de Gaucher de Châtillon pour le rachat du fief-Goët (Duchesne, *Châtillon*, preuves, p. 46 ; voir note 5). 1245 (*Cart. N.D. Chartres*, II, 134).

mage de Bois-Ruffin à Robert de Flandre (29). La lignée s'éteignit avec la fille de Nicolas IV, Jeanne de la Bruyère (+ c. 1400), qui épousa avant 1364 Jean de Rouvray (30).

Nous arrêterons là cette liste des seigneurs, car, après 1400, elle est mieux connue, et ne nous intéresse plus directement. Et, en conclusion, nous voudrions signaler l'existence de plusieurs aveux et dénombremments de la seigneurie de Bois-Ruffin, rendus à partir de 1326 ; il n'est pas inutile d'en citer quelques extraits ici. Le premier mentionne essentiellement « le habergement du Bois Ruffin dehors les grands fossez, contenant ledit habergement que en maisons que en cour que en fossez... ». Plus tard, en 1380, l'aveu rendu par Jeanne de la Bruyère à Yolande de Flandre signale « l'hostel et forteresse du Boys-Ruffin encloux de murs et de fossés avec une tour au meillieu de ladite forteresse... avec la basse-cour devant ledit hostel et forteresse clouse de fossez tout autour... ». Enfin, l'aveu de Pierre d'Avaugour, au XVI^e siècle, parle de « l'ostel et forteresse cloux de murs, foussez, rerefoussez, avecques une tour au meillieu de ladite forteresse et ung portal devant, et la basse-court devant ledit hostel, en laquelle basse-cour a plusieurs petites maisons... » (31). Voilà le château décrit ; mais peut-être est-il bon

(29) 1273 : Geoffroy de la Bruyère, *dominus de Nemore Ruffini* (*A.E.L.*, H 4410 ; charte publiée par Abbé Chapron, *op. cit.*). On peut admettre que ce Geoffroy s'assimile à Geoffroy, fils de Nicolas II.

1295 : Colin de la Bruyère, écuyer, sire de Bois-Ruffin (*A.E.L.*, H 4410 ; charte publiée par Abbé Chapron, *op. cit.*). Le diminutif employé pour Nicolas implique sans doute que Nicolas IV était encore assez jeune en 1295, ce qui tend à l'identifier avec le Nicolas de la Bruyère qui, en 1326, rendit hommage à Robert de Flandre (*A.E.L.*, E 1279). Par contre, nous manquons totalement d'éléments pour déterminer si ce Colin ou Nicolas était fils de Geoffroy, ou s'il descendait de la branche aînée par l'intermédiaire d'un autre Nicolas, fils de Nicolas III, mineur en 1273 et non mentionné par les chartes. La première hypothèse est sans doute la plus vraisemblable.

(30) Mention en 1380 (*A.E.L.*, E 1279), et en 1399 (*ibidem*). Jean de Rouvray devait un rachat à Yolande de Flandre après son mariage avec Jeanne de la Bruyère ; en 1364, il demanda à sa suzeraine d'être dispensé du paiement sous forme de rente annuelle, et de payer le solde d'un seul coup. En 1387, après la mort de Jean de Rouvray, ce solde n'avait toujours pas été réglé, et Yolande de Flandre dut rappeler à l'ordre Jeanne de la Bruyère. Autant dire que les seigneurs de Bois-Ruffin ne devaient guère être fortunés. Sur la suite des seigneurs, voir Abbé Chapron, *op. cit.*

(31) *A.E.L.*, E 1279. Le terme « hébergement » qui apparaît dans le premier aveu ne saurait induire que le château n'était alors guère fortifié, et que son donjon ne fut construit qu'entre 1326 et 1380, date à laquelle il est mentionné pour la première fois. Le terme « hébergement » était alors un terme générique pour les maisons nobles non châtelaines, à l'identique de « maison-forte » par exemple.

d'actualiser un peu cette description... Nous allons nous y employer maintenant.

Description du château.

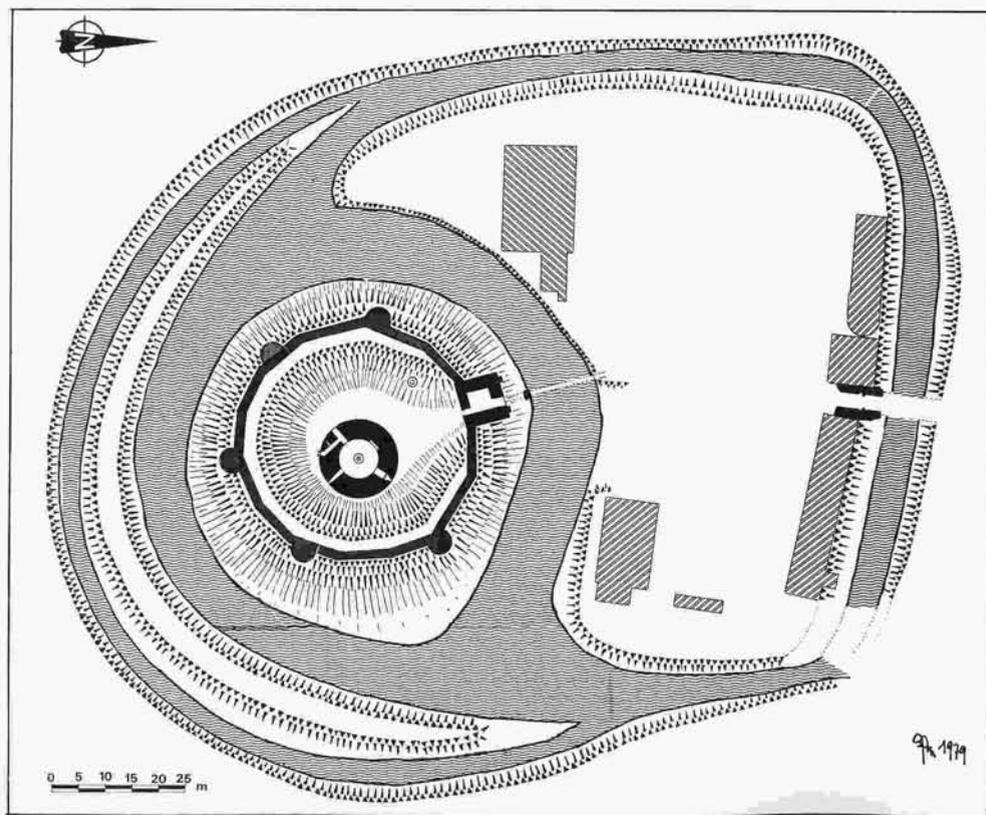
Le château de Bois-Ruffin est, aujourd'hui encore, magnifiquement conservé ; ne lui manquent guère, pour qu'il ait son aspect médiéval, que les deux étangs qui, autrefois, complétaient son système défensif, et alimentaient ses fossés (fig. 12, 13). Il se divise en deux parties très distinctes : le noyau fortifié, que les aveux anciens appellent l'« hostel et forteresse », et la basse-cour (fig. 13).

Le système défensif d'ensemble est intéressant : le noyau fortifié est implanté sur un petit îlot entouré d'eau de toutes parts. Vers le nord, il est couvert sur une demi-circonférence par la basse-cour qui l'enveloppe légèrement, alors que la demi-circonférence sud est protégée par un fossé double en croissant de lune ; c'est de ce fossé double que parlent les aveux lorsqu'ils mention-

nent les « fossez et rerefossez », traduisons « fossés et arrière-fossés ». La basse-cour est elle-même entourée par un fossé en eau, qui se raccorde à celui du noyau fortifié.

L'accès se pratique dans la basse-cour, au nord : un joli pont du XVII^e siècle enjambe le fossé et mène à l'ancienne porte, ruinée. Construite en « roussard », cette porte était ménagée entre deux contreforts saillants ; et il subsiste actuellement les murs latéraux, un arc brisé, et la rainure de la herse (fig. 14).

La basse-cour, assez vaste, semble n'avoir été enclose par aucun dispositif maçonné ; en-deçà des fossés, il est probable qu'une simple palissade protégeait l'intérieur. Des bâtiments initiaux ne subsiste plus aucune trace apparente ; sur la façade nord s'alignent maintenant de jolies constructions rustiques, parmi lesquelles une maison à abside semi-circulaire a peut-être joué le rôle d'une chapelle tardive. Un fossé assez large sépare la basse-cour du noyau fortifié. Pour le franchir, un pont bétonné remplace de nos jours la passerelle en bois disparue ; celle-ci s'appuyait, à chaque extrémité, sur une pile maçonnée qui subsiste encore. Du côté sud, une planche mobile devait relier la pile au noyau fortifié (couv. IV).



▲ FIG. 14. — L'entrée de la basse-cour de Bois-Ruffin, vue depuis l'intérieur.

◀ FIG. 13. — Plan de Bois-Ruffin, d'après le cadastre Napoléonien, les mesures de Jacques Téaldi et nos propres mesures. Les bâtiments figurés sont ceux qui subsistent de nos jours.

Cet îlot que nous appelons noyau fortifié est ceint d'un rempart de terre grossièrement circulaire (fig. 13), couronné par une enceinte polygonale flanquée par quelques tours semi-circulaires ; ces dernières sont actuellement presque totalement ruinées, et leur nombre même reste sujet à caution dans l'épaisse broussaille qui couvre le rempart. Le mur d'enceinte lui-même est passablement détruit ; il était construit en roussard, comme d'ailleurs les tours et tout le reste du noyau fortifié. Au nord, le rempart s'interrompt pour laisser place à une massive tour carrée pourvue de deux contre forts (couv. IV) : il s'agit d'une tour-poterne à trois niveaux. L'entrée se pratique actuellement au rez-de-chaussée, par une baie qui semble avoir été percée de façon récente (XVIII^e siècle ?) ; à notre sens, la poterne initiale était celle qui s'ouvre au second niveau, qui n'aurait sinon aucune utilité. Nous admettrons donc qu'un escalier était nécessaire pour accéder depuis l'extérieur à cette poterne.

Au rez-de-chaussée, nous ne trouvons plus qu'une ouverture authentique : la poterne qui s'ouvre vers l'intérieur du réduit fortifié. Rectangulaire, elle est couverte d'un tympan semi-circulaire sous arc de décharge (fig. 16) ; elle servait uniquement à faire communiquer la plate-forme du réduit fortifié avec l'intérieur de la tour-porte. Intérieurement à celle-ci, un escalier permettait la communication entre niveaux.



FIG. 16. — Le revers de la tour-porte du noyau fortifié, à Bois-Ruffin. Remarquer l'appareil. A gauche et à droite, le rempart de terre, et, à gauche, le puits.

Le second niveau possède quatre ouvertures, qui sont toutes des poternes du type que nous venons de rencontrer ; toutefois, leurs tympans ont été arrachés. La poterne de la face nord permettait, comme nous l'avons dit, l'accès depuis l'extérieur ; celles des faces est et ouest donnaient sur le chemin de ronde des courtines voisines, au sommet du rempart de terre. Enfin, celle de la face sud permettait, par l'intermédiaire d'un escalier, de descendre sur la plate-forme du réduit fortifié.

Au troisième niveau se trouvait concentrée toute la défense : on note encore, au nord, les restes de l'ancien crénelage, avec des archères percées dans les merlons. Et, pour finir sur cette tour, notons, sur le plan technique, que les trois faces est, nord et ouest furent bâties d'un seul tenant en moyen appareil de roussard ; par contre, la face sud, qui est la face interne, fut réalisée en un blocage de pierre beaucoup plus grossier (fig. 16).

Après avoir franchi cet important obstacle qu'était la tour-porte, l'on entrait dans la noyau fortifié lui-même, qui n'est qu'une plate-forme circulaire encaissée à l'intérieur du rempart. Et sur



FIG. 17. — Le donjon de Bois-Ruffin, vu du sud-est. A droite, un des soupiraux du premier niveau. A gauche, la porte d'un ancien balcon.

cette plate-forme, en position légèrement décentrée, se dresse l'imposant donjon de Bois-Ruffin. Cette position décentrée s'explique assez facilement : en effet, comme nous le verrons plus loin, la poterne du donjon s'ouvre à l'ouest, et on a tenu à l'écarter au maximum du rempart de terre, pour ne pas faciliter l'accès. De ce fait, le centre du donjon s'est trouvé reporté vers l'est.

Le donjon comprend quatre niveaux, et son état de conservation externe est presque impeccable, puisque même le crénelage est encore visible. Il est bâti en roussard, comme le reste des édifices ; dans toutes les parties visibles depuis la basse-cour règne un bel appareil moyen, alors qu'ailleurs l'on s'est contenté d'un simple blocage (fig. 17 et 18). Ce curieux désir d'économie a donné lieu à des discontinuités d'appareil horizontales et verticales qui pourraient faire croire à des remaniements si le tout n'était parfaitement homogène.

Le donjon a 7,45 m de diamètre interne, et ses murs ont une épaisseur de 3,60 m, ce qui porte son diamètre hors-œuvre à 14,65 m ; ses étages étaient simplement planchéiés. Une passerelle mobile reliait la poterne, située au second niveau, au rempart de terre (fig. 18). De la poterne, un couloir voûté donne sur la salle, alors que, sur la droite, un petit couloir mène à une latrine en encorbellement (fig. 18). A l'intérieur du donjon, le premier niveau n'était accessible que par un escalier en bois, et ce depuis le second niveau, comme à l'habitude ; doté d'un puits en son centre, il était éclairé par quatre soupiraux, et servait vraisemblablement de magasin.



FIG. 19. — Archère à double croisillon et étrier du second niveau. A gauche, un soupirail du premier niveau.



FIG. 18. — Le donjon de Bois-Ruffin, vu du sud-ouest. On remarque la poterne, les restes de latrines à droite ; au troisième niveau, la fenêtre et l'archère ; au quatrième niveau, les trous de boulins du hourdage et les archères des merlons.

Le second niveau possédait une cheminée dont la hotte, portée par des poutres de bois encastrées dans le mur et soutenues par des corbeaux, a disparu. Une minuscule ouverture éclairait parcimonieusement la salle, alors qu'au fond d'une chambre était percée une belle archère à étrier triangulaire et double croisillon horizontal (fig. 19) ; il est vrai que ce niveau, situé à la même hauteur que le chemin de ronde du rempart, était assez vulnérable, et ceci explique que l'on n'ait pas cherché à l'ouvrir plus sur l'extérieur.

Du second au troisième niveau, la communication ne pouvait s'effectuer que par un escalier en bois intérieur. Ce troisième niveau était doté, comme le niveau inférieur, d'une latrine, et d'une archère défendant les abords ouest ; il possédait également une cheminée. De plus, deux fenêtres rectangulaires à meneau, et une autre fenêtre, plus petite, l'éclairaient, alors qu'une grande baie donnait vraisemblablement sur un petit balcon extérieur en bois (fig. 17, 18) ; toutes ces ouvertures sont ménagées sous des arcs de décharge plein cintre. Il s'agissait donc ici visiblement de la salle d'apparat, ou du logis seigneurial.

Enfin, le quatrième niveau était spécifiquement réservé à la défense. Il a conservé, presque intact, son crénelage d'origine ; on y notera les archères ménagées dans les merlons. Plus remarquable encore est la ceinture de trous de boulines qui couronne ce niveau, et qui devait accueillir le hourdage sommital (fig. 17, 18).

Terminons enfin en remarquant que le noyau fortifié possédait autrefois deux puits ; le puits intérieur au donjon, que nous avons déjà noté, le second se trouvant près de la tour-porte, au flanc du rempart de terre.

Datation du château

Si l'on fait abstraction des restes maçonnés, le plan d'ensemble de Bois-Ruffin est un plan caractéristique d'une fortification des X^e-XII^e siècles : nous y rencontrons le schéma classique d'un ensemble basse-cour—noyau fortifié. Rien ici, dans la structure d'ensemble, ne s'apparente au nouveau style de fortification qui s'imposera dans l'architecture militaire des XIII^e et XIV^e siècles — plans rigoureusement géométriques, répartition équilibrée de la défense. Un seul fait apparaît remarquable : contrairement à une habitude bien ancrée, le noyau fortifié n'est pas constitué par une motte, mais au contraire par un rempart ceinturant une modeste plate-forme circulaire. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

L'architecture des restes maçonnés fournit, par contre, des résultats bien différents. Certes, le matériau employé, le roussard, difficilement taillable, n'a pas permis que se multiplient les détails architecturaux susceptibles de datation ; de plus, son emploi a conduit à des formes volontiers archaïsantes, comme les portes à tympan semi-circulaire sous arc de décharge ⁽³²⁾. Mais ces caractères sont assez marginaux par rapport à tous ceux qui témoignent d'une réalisation postérieure aux années 1200.

Commençons par noter la présence d'une herse dans la porte de la basse-cour ; accompagnée d'un arc brisé, cette herse ne saurait être antérieure aux dernières années du XII^e siècle. La présence d'archères dans la tour-porte du noyau fortifié, le flanquement de la chemise par des tours semi-circulaires sont des indices qui viennent renforcer cette première présomption. Notons ensuite l'archère à étrier triangulaire et double croisillon, très certainement postérieure aux années 1200.

Mais, outre ces détails isolés, une constatation s'impose lorsque l'on compare les donjons de Bois-Ruffin et d'Alluyes : si l'on fait abstraction du matériau employé, ces deux donjons ont des conceptions absolument équivalentes. Chacun d'eux possède quatre niveaux ; aux deux niveaux logeables sont ménagées des latrines en encorbellement, qui apparaissent généralement tardivement en architecture militaire, ainsi que des cheminées. Dans les deux donjons, les fenêtres sont rectangulaires à meneau médian ; quant aux archères, elles sont ménagées dans des chambres de tir, et possèdent croisillons ainsi qu'étriers, ce qui n'est, pour le moins, pas courant. Remarquons encore le soin apporté aux niveaux défensifs, où des archères ont été ménagées dans les merlons, la protection des tireurs postés aux créneaux étant résolue soit par des hourds, soit par des volets sur corbeaux. Finissons enfin, dans ce domaine des ressemblances, par les dimensions elles-mêmes : à

⁽³²⁾ Encore l'archaïsme est-il tout relatif, puisque les ouvertures sous arc de décharge furent pratiquées couramment jusqu'à la fin du Moyen Âge (exemple du donjon de Dinan, parmi bien d'autres). De plus, on ne peut manquer de remarquer que, d'une manière systématique, les linteaux des ouvertures reposent sur des coussinets : or, ce détail architectural n'apparaît pas avant le XIII^e siècle. Enfin, le fait que les fenêtres soient géminées n'est pas spécifiquement un facteur d'archaïsme ; on le retrouve souvent au XIII^e siècle (voir par exemple le donjon de Najac, pourtant tardif, de 1253).

Alluyes, le diamètre est de 14,20 m, alors qu'il est de 14,65 m à Bois-Ruffin ⁽³³⁾.

Deux objections seulement pourraient être faites à cette thèse de similitude : l'absence de voûtements, et celle d'escaliers, à Bois-Ruffin. Mais cette lacune s'explique facilement, à la fois par la mauvaise qualité du matériau employé (le roussard, qui ne se prête guère à une savante stéréotomie), et par le souci d'économie qui a présidé à la construction du donjon (ainsi, toutes les surfaces non visibles de la basse-cour ont été maçonnées en blocage).

Et, en définitive, Bois-Ruffin est pour nous une véritable copie d'Alluyes en ce qui concerne le donjon : copie certes moins luxueuse que l'original, étant donnée la différence de moyens et d'assise sociale des constructeurs, mais, dans l'ensemble, copie assez fidèle. Nous daterons donc le donjon, et avec lui l'ensemble des restes maçonnés de Bois-Ruffin, des années 1240-1250, comme Alluyes ; il resterait encore à déterminer à quelle occasion Nicolas III de La Bruyère mena cette construction. Une telle entreprise, fort coûteuse, était-elle à la mesure des ressources financières de ce seigneur ? Les La Bruyère n'avaient pas, comme Gaucher de Châtillon, des moyens importants ; et, faute d'indications sûres, force nous est d'imaginer que Nicolas III eut, à l'époque, une source d'enrichissement à la suite d'une circonstance inconnue. Tout au plus pouvons-nous noter que Nicolas III était un proche de Gaucher de Châtillon, puisqu'il accepta en 1241 d'être caution pour l'affaire du rachat du fief-Goët ⁽³⁴⁾.

Il reste encore, si l'on admet cette datation, à tenter d'expliquer le curieux anachronisme entre le plan d'ensemble et l'architecture. En effet, il n'était plus de tradition, vers 1240, de concevoir

⁽³³⁾ Une légère incertitude entâche la mesure exacte du diamètre de Bois-Ruffin, puisque l'on ajoute, pour l'obtenir, le diamètre interne au premier niveau, et l'épaisseur des murs au second.

⁽³⁴⁾ Des partages successoraux affaiblissaient certainement, à chaque héritage, le patrimoine initial ; cependant, les divers aveux prouvent que celui-ci conserva une certaine consistance, manifestement sans pouvoir assurer la richesse de ses propriétaires. Aussi, on peut assurer que la familiarité de Nicolas III et Gaucher de Châtillon fut pour beaucoup dans la reconstruction du château : nous avons vu que le premier se désigna comme caution de son suzerain pour le rachat du fief-Goët (voir note 28). D'autre part, bien que ceci ne nous serve guère, signalons que le Nécrologe de Notre-Dame de Chartres mentionne un Nicolas de la Bruyère, qui avait capturé des malfaiteurs aux biens de cette église, et les avait traduits devant la justice du Chapitre ; ce Nicolas, mort un 11 avril, ne peut malheureusement être identifié. (*Cart. N.D. Chartres*, III, 85).

des fortifications à noyau central si isolé et différencié de la basse-cour. Il nous paraît donc pour le moins probable que la campagne des années 1240-1250 a été une refortification d'un site préexistant, où le noyau fortifié était constitué d'un îlot à enceinte de terre surmontée d'une palissade ; il n'est pas évident que le site initial ait possédé un donjon. Une preuve de ce déroulement est, pour nous, l'inadaptation relative du donjon aux structures du château « de terre ». La tour, bien trop volumineuse pour la plate-forme initiale, a pu être décentrée pour éviter que sa poterne ne soit trop proche du rempart ; au surplus, ses latrines, qui surplombaient la plate-forme du noyau fortifié, ne devaient manquer de créer des désagrèments. La plus élémentaire des logiques aurait voulu que ces latrines donnent sur les fossés ; aussi, n'est-ce pas pour tenir compte d'une situation préexistante que le constructeur a conçu cette disposition pour le moins inconfortable ?

Et, en définitive, nous admettrons ici que deux phases principales peuvent être mises en évidence à Bois-Ruffin : la fondation du « château de terre », celui des « haies et plessis », dans le second quart du XII^e siècle, et la construction, entre 1240 et 1250, des défenses maçonnées et du donjon sur le même site, à l'imitation du donjon d'Alluyes.

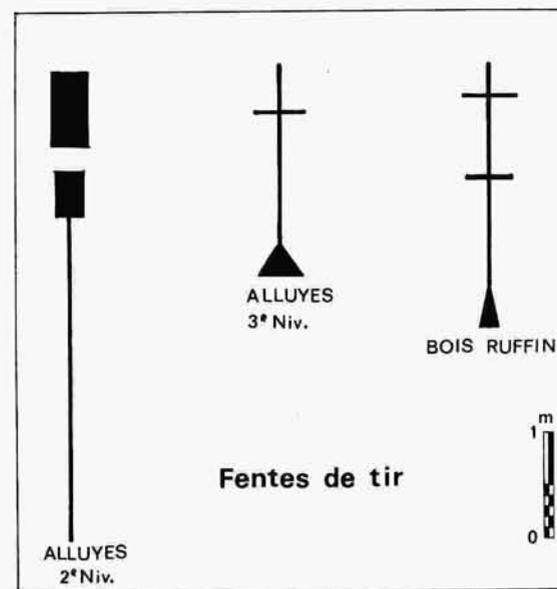


FIG. 20. — Les fentes de tir d'Alluyes et de Bois-Ruffin.

ALLUYES ET BOIS-RUFFIN DES IDÉES TRADITIONNELLES AUX TECHNIQUES DE POINTE

Dans leurs parties maçonnées, Alluyes et Bois-Ruffin paraissent donc avoir été bâtis dans les années 1240-1250. Le premier de ces deux châteaux fut sans doute fortifié pour la première fois avant cette date, car l'honneur d'Alluyes existait dès le XI^e siècle : il s'agissait vraisemblablement, au départ, d'une motte située à cheval sur l'enceinte ovoïdale de la basse-cour castrale, celle-ci étant doublée par une basse-cour villageoise (fig. 1). Et Gaucher de Châtillon ne fit sans doute qu'améliorer les défenses et insérant un donjon dans la motte, et en maçonnant l'enceinte de la basse-cour castrale. A Bois-Ruffin, la première fortification fut sans doute plus tardive, au plus tôt dans le second quart du XII^e siècle : on aménagea dans cette phase un « shell-keep » constitué par une petite enceinte de terre circulaire, ét protégé par une basse-cour castrale. Puis, comme à Alluyes, l'on se contenta, en seconde phase, de bâtir un puissant donjon, et d'élever une enceinte maçonnée pour l'ancien « shell-keep ».

La différence de conception, dès l'origine, entre les deux noyaux fortifiés a conduit, finalement, à deux réalisations de nature assez différente. Alors qu'à Alluyes, l'imposant donjon absorba pour la plus grande partie l'ancienne motte, et se trouva donc pratiquement intégré à l'enceinte de la basse-cour, à Bois-Ruffin, la distinction entre noyau fortifié et basse-cour se trouva affirmée par la construction d'une véritable chemise autour du donjon.

Mais, quoiqu'il en soit, la campagne des années 1240-1250 s'est appuyée dans les deux châteaux sur une idée commune, et impérative : la primauté du donjon, à la fois élément défensif primordial, et élément « civil » essentiel. Sur le plan de la défense, l'on constate en effet qu'à l'exception du donjon, le reste est assez sommaire : une enceinte maçonnée, assez peu flanquée, où le seul autre point fort est la porte. Et, sur le plan « civil », l'exemple de Bois-Ruffin, au moins, prouve qu'il n'existait aucun édifice noble maçonné, sinon le donjon, à l'intérieur de l'enceinte.

Ceci ne signifie certes pas que ces deux donjons aient obligatoirement servi de logis habituel aux maîtres des lieux. Mais, en

tout cas, l'on peut assurer qu'ils avaient au moins un rôle d'édifices d'apparat à jouer : leurs salles, vastes et bien éclairées, possédaient tout le confort possible de l'époque, comme cheminées et latrines. Et le soin apporté à la réalisation des édicules des latrines à Alluyes prouve, s'il en était besoin, que ces donjons n'étaient pas de purs et stricts édifices militaires.

Ce principe, qui alliait à la fois la fonction défensive et la fonction d'apparat dans le donjon, n'était évidemment pas nouveau pour l'époque, il s'en faut. En effet, tous les donjons dits « romans » remplissaient simultanément ces deux fonctions, tout en étant les éléments majeurs du château. Mais, en revanche, on ne peut manquer de s'étonner de la voir appliqué dans une fortification des années 1240-1250. Depuis le règne de Philippe Auguste, en effet, le donjon, sans disparaître de façon systématique, avait laissé la place à une organisation équilibrée des défenses, par l'intermédiaire d'un flanquement régulier des courtines. Sur le plan défensif au moins, son existence ne paraissait plus indispensable au constructeur ; quant au rôle d'apparat, il pouvait aussi bien, si ce n'est mieux, être joué par un logis à proprement parler, comme celui de Yèvre-le-Châtel, ou mieux, comme celui, plus tardif, de Thiers-sur-Thève. Aussi, dans de nombreux châteaux, le donjon disparut purement et simplement : citons ainsi, parmi d'autres, Yèvre-le-Châtel, La Folie à Braine, Fère-en-Tardenois, Diant, Vallery, Passy-en-Valois, etc... Et, lorsqu'au contraire il subsistait, le rôle exact auquel il était destiné est assez difficile à cerner. S'il était défensif, comment expliquer l'absence quasi-systématique d'archères, comme à Dourdan, Lillebonne, Nesles-en-Dôle et bien d'autres ? Comment expliquer leur place par rapport aux nombreuses tours qui le rendaient inutile ? Rares ont été les donjons de l'époque qui furent véritablement conçus comme des ouvrages propres à une défense active : celui de Chinon, qui joue pratiquement le rôle d'une tour de flanquement, est une de ces exceptions. A l'inverse, si le rôle des donjons devait être d'apparat, on comprend mal que leurs aménagements intérieurs aient été si frustes : salles peu éclairées, souvent dépourvues de latrines, comme à Dourdan ou à Nesles. Enfin, si leur rôle devait être d'assurer l'ultime abri, le fameux « réduit de la défense », pourquoi tous les châteaux n'en possédèrent-ils pas ?

Il n'y a sans doute aucune réponse nette à ces questions : et l'on peut penser, en fait, que la présence — ou l'absence — de

donjons, leur caractère plus ou moins défensif, sont la manifestation d'un tâtonnement, d'une incertitude dans l'art de fortifier. Sans doute des architectes novateurs tentèrent-ils d'imposer une fortification totalement équilibrée, dépourvue de donjon ; d'autres, attachés à la tradition, considéreraient que le donjon était indispensable, comme marque extérieure de puissance et comme ultime abri. Et ces deux tendances, l'une traditionnelle, l'autre « moderniste », sont vraisemblablement à l'origine de la diversité dans les réalisations.

Dans cette période de mutation, Alluyes et Bois-Ruffin sont donc la marque non d'un archaïsme, mais plutôt d'un profond attachement à la tradition. L'essentiel du potentiel défensif, mais aussi tous les signes extérieurs de puissance et de richesse, sont accumulés dans le donjon, de telle sorte que celui-ci devient quasiment le symbole même de la forteresse, cet « *hostel et forteresse* » que mentionnent les anciens aveux.

Venons-en maintenant aux éléments défensifs présents dans ces donjons : les autres éléments présents ailleurs consistent essentiellement en des défenses de portes — herses, assommoir — classiques pour l'époque. Par contre, les archères méritent plus qu'une simple mention. Nous avons pu voir, en effet, que ces archères possèdent étriers triangulaires et croisillons, et que, de plus, elles sont ménagées au fond de spacieuses chambres ou niches de tir. Tous ces caractères sont destinés à faciliter le tir : la chambre permet d'élargir l'angle d'ébrasement, et rapproche le tireur de la fente ; l'étrier facilite les tirs plongeants ; enfin, le ou les croisillons horizontaux agrandissent le champ de visée et de tir (fig. 20).

L'originalité d'Alluyes et de Bois-Ruffin est de compter parmi les premières fortifications qui présentèrent ce genre de dispositifs. Nous n'avons pas l'intention de retracer ici la diffusion des étriers et des croisillons sur le territoire français ⁽³⁵⁾ ; tout au plus noterons nous qu'ils sont restés rares dans les régions nord de la France, alors que leur fréquence fut très grande dans toutes les régions de l'ouest et du sud-ouest soumises à domination anglaise, en particulier. De plus, il est pratiquement impossible, en France, de mettre en évidence des exemples de châteaux employant ces dispositifs, et qui soient antérieurs au second quart du XIII^e siècle.

Aux alentours directs des deux châteaux que nous étudions, il

⁽³⁵⁾ Voir note 11.

faut relever l'existence de très belles archères à croisillons décalés à l'avant-porte de l'enceinte de Bonneval ⁽³⁶⁾ ; et ces trois fortifications, Alluyes, Bois-Ruffin, Bonneval, forment un petit groupe totalement isolé géographiquement des autres foyers de diffusion des étriers et des croisillons. Ainsi, les étriers les plus proches se trouvent à une cinquantaine de kilomètres au sud, dans l'ancien comté de Blois, à Blois même et à Viévy-le-Rayé, et ils sont eux aussi très isolés. Quant aux croisillons, ils sont introuvables à moins de deux cents kilomètres à la ronde.

Il nous faut encore remarquer que, si l'origine des étriers est difficile à déterminer, celle des croisillons est pratiquement incontestable : ces dispositifs ont été importés d'Angleterre, et le premier foyer de diffusion, le plus important également, a été, dans la première moitié du XIII^e siècle, le sud-ouest soumis à influence anglaise. Et, pour ce XIII^e siècle, Alluyes et Bois-Ruffin comme Bonneval sont les fortifications les plus septentrionales qui aient utilisé l'archère cruciforme ; le nord de la France, et en particulier, la fortification royale et dérivée, s'est montré totalement réfractaire à ce procédé.

La seule explication plausible au petit groupe géographiquement isolé de Bonneval, Bois-Ruffin et Alluyes est donc l'intervention d'un architecte plus tourné vers le sud et l'ouest anglais que vers le nord français. Alors, Gaucher de Châtillon fit-il appel à un tel architecte, d'influence anglaise, lorsqu'il fit reconstruire le donjon ? Se contenta-t-il, après avoir remarqué ces techniques, d'en exiger l'utilisation par des architectes régionaux ? La question reste posée.

Il nous reste enfin à parler ici des défenses sommitales présentes dans les deux donjons d'Alluyes et de Bois-Ruffin. Nous avons vu plus haut que celles d'Alluyes sont particulièrement originales ; celles de Bois-Ruffin sont plus classiques. Mais il faut noter, dans les deux édifices, l'attention portée à ce domaine du flanquement vertical, ainsi qu'à la protection des servants des créneaux. En effet, quoique l'on en dise généralement, le hourdage n'a jamais été universellement employé dans la fortification du XIII^e siècle : il suffit d'examiner les forteresses royales pour se rendre compte que bien des châteaux ou des enceintes urbaines en étaient absolument dépourvus (Yèvre-le-Châtel, Dourdan, parmi

⁽³⁶⁾ Il s'agit d'une tour-porte rectangulaire fermant un quartier avancé de la ville ; elle est dite Porte de Boisville.

d'autres). De même, de puissantes fortifications telles que Nesles-en-Dôle, Provins, Passy-en-Valois n'en étaient pas munies, elles non plus.

*
* *

En résumé, Alluyes et Bois-Ruffin représentent tous deux un courant peu connu de l'architecture militaire du XIII^e siècle : celui de la fortification seigneuriale où le constructeur a préféré élever un donjon puissant, remplissant à la fois le rôle de point fort défensif et de logis d'apparat, plutôt que de construire au château à enceinte régulièrement flanquée par des tours défensives.

Ces deux châteaux prouvent donc que la doctrine, pour cette première moitié du XII^e siècle, n'était en aucune manière figée, et qu'elle était, au contraire, en pleine mutation. Le point de départ de cette mutation fut l'emploi systématique du flanquement dans les forteresses royales de Philippe Auguste, de Richard I d'Angleterre, systématisme qui posa le problème de l'utilité et du rôle du donjon. Ce problème fut diversement résolu, et l'on sent des hésitations à ce sujet tout au long de la première moitié du XIII^e siècle : les deux châteaux que nous avons étudiés manifestent un attachement aux traditions des siècles précédents, et un refus de cette nouveauté qu'était la suppression du donjon.

Cependant, les deux donjons se distinguent très nettement des générations antérieures dans la mesure où ils intègrent une nouveauté des années 1200 : la défense active par le moyen d'archères percées à tous niveaux. De ce point de vue, ils sont même en avance sur leur temps, puisqu'ils présentent une série d'archères très évoluées qui ne se répandront véritablement en France que dans la seconde moitié du XIII^e siècle.

Et l'on peut dire, enfin, que les châteaux d'Alluyes et de Bois-Ruffin annoncent déjà l'évolution de l'architecture militaire seigneuriale au XIV^e siècle, où le donjon reprendra une place très importante, du fait de son incontestable impact psychologique.

Juin 1979.



Société archéologique d'Eure-et-Loir
16, rue Saint-Pierre, Chartres
Service Annuel 50 F - CCP 516-89 Paris
Le numéro: 15 F
Dépôt légal: 4^e trimestre 1980

Le Directeur gérant: M. COUTURIER
Imprimerie Durand
28600 Luisant

Le présent numéro a été tiré
à 1 500 exemplaires.
Commission des publications n° 40943